



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT DE MAI 2020

Juin 2020

<i>CDFC</i>	<i>: Centre de Développement Familial et Communautaire</i>
<i>BRB</i>	<i>: Banque de la République du Burundi</i>
<i>CDS</i>	<i>: Centre de Santé</i>
<i>CECI</i>	<i>: Commission Electorale Communale Indépendante</i>
<i>CMCL</i>	<i>: Centre de rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi</i>
<i>CNDD/FDD</i>	<i>: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
<i>CENI</i>	<i>: Commission Electorale Nationale Indépendante</i>
<i>CNL</i>	<i>: Congrès National pour la Liberté</i>
<i>COSESSONA</i>	<i>: Coalition Spéciale des Syndicats des Enseignants pour la Solidarité Nationale</i>
<i>CPC</i>	<i>Commissaire de Police Chef</i>
<i>DCA</i>	<i>: Défense Contre Avion</i>
<i>DCEFTP</i>	<i>: Direction Communale de l'Enseignement, de la Formation Technique et Professionnelle</i>
<i>DPAE</i>	<i>: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage</i>
<i>ECOFO</i>	<i>: Ecole Fondamentale</i>
<i>ETS</i>	<i>: Ecole Technique Secondaire</i>
<i>F</i>	<i>: Femme</i>
<i>FAB</i>	<i>: Forces Armées Burundaises</i>
<i>FBU</i>	<i>: Franc Burundais</i>
<i>FDN</i>	<i>: Forces de Défense Nationale</i>
<i>GB</i>	<i>: Gouvernement du Burundi</i>
<i>H</i>	<i>: Homme</i>
<i>IT</i>	<i>: Immatriculation Temporaire</i>
<i>MSD</i>	<i>: Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie</i>
<i>MSF</i>	<i>: Médecins sans Frontières</i>
<i>OPJ</i>	<i>: Officier de Police Judiciaire</i>
<i>OTB</i>	<i>: Office du Thé du Burundi</i>
<i>PMPA</i>	<i>: Partis et Mouvements Politiques Armés</i>
<i>PJ</i>	<i>: Police Judiciaire</i>
<i>RDC</i>	<i>: République Démocratique du Congo</i>
<i>RN</i>	<i>: Route Nationale</i>
<i>SNR</i>	<i>: Service National de Renseignement</i>
<i>SEPEDUC</i>	<i>: Syndicat des Enseignants Professionnels de l'Education</i>
<i>STEB</i>	<i>: Syndicat des Travailleurs Enseignants du Burundi</i>
<i>SYGEPEBU</i>	<i>: Syndicat Général du Personnel de l'Enseignement du Burundi</i>
<i>T</i>	<i>: Tué</i>
<i>TGI</i>	<i>: Tribunal de Grande Instance</i>
<i>UPRONA</i>	<i>: Union pour le Progrès National</i>

I. INTRODUCTION

Dans le présent rapport, nous traiterons des différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois de Mai 2020. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

Notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. Une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été essentiellement liés à la campagne électorale et aux élections du 20 mai 2020. C'est notamment :

- des exactions commises par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) ;
- des attaques à mains armées.

Au plan politique, nous avons noté :

- une intolérance politique caractérisée par des destructions méchantes et des attaques menées contre des membres du parti CNL ;
- la chasse et l'arrestation d'innombrables membres et mandataires du parti CNL ;
- des irrégularités de plusieurs natures pendant la campagne et le jour du scrutin ;
- des résultats du triple scrutin contestés par le leader du parti CNL avec recours sans effet.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport mentionne :

- des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales où les plus visés sont des membres du parti CNL ;
- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

Au point de vue social, notre rapport se focalise sur les ravages causés par la pandémie du Covid-19 au moment où les autorités de ce pays n'hésitent à prendre des mesures appropriées pour protéger la population.

Après cette analyse contextuelle, ce rapport réserve un chapitre aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont également retenu notre attention dans le présent rapport.

Le présent rapport se penche enfin sur la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois en question.

En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi, en vue d'éviter le pire, au moment où les élections continuent et prendront fin au mois d'août 2020.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL ET DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES.

II.1. Du contexte sécuritaire

Au cours du mois de mai 2020, la sécurité a été dangereusement menacée par les exactions des Imbonerakure caractérisées par :

- des attaques à la grenade,
- des affrontements entre les membres du parti CNDD-FDD et ceux du parti CNL,
- des membres du parti CNL battus au vu et au su des administratives à la base sans secours,
- des patrouilles nocturnes opérées par des Imbonerakure,

Cela a créé une tension et une peur panique au sein de la population au cours de la campagne pour le triple scrutin du 20 mai 2020 et même le jour de ce scrutin. Pour certains de ces points, confère la partie sur la situation politique.

II.1.1. Des attaques à la grenade

1- En date du 10 mai 2020, dans un bar communément appelé « Chez Patrick » se trouvant sur la 11^{ème} avenue, quartier Twinyoni, zone Kamenge, commune urbaine de Ntakangwa, Bujumbura Mairie a été la cible d'une attaque à la grenade. A ce moment, 13 personnes dont Loraine MUZARIWA, étudiante de l'Université Espoir d'Afrique, ont été blessées par des éclats de cette grenade. Loraine MUZARIWA a succombé à ses blessures à l'hôpital Prince Régent Charles. Selon la police, une personne suspecte a été arrêtée pour question d'enquête.

2- En date du 16 mai 2020 vers 19 heures 30 minutes, un bar situé à la 4^{ème} avenue n°21, zone Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, a été la cible d'une attaque à la grenade. La plupart des personnes qui étanchaient leur soif dans ce cabaret revenaient des meetings politiques. D'après la police, une voiture qui était garée tout près du bar a été endommagée. La police est intervenue et a arrêté beaucoup des jeunes dans les ménages se trouvant non loin de ce débit de boisson. Le chef de zone de Bwiza a annoncé qu'une enquête a directement commencé pour identifier les auteurs.

3- Dans la nuit du 22 au 23 mai 2020 vers 21 heures 30 minutes, sur la colline Gatunguru, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province de Bujumbura rural, une grenade a été lancée et explosée dans le ménage d'Onesphore RUKURIKIRANYA, pasteur de l'église Pentecôte de Ntakangwa. Il n'y a pas eu de dégâts humains mais le véhicule qui était garé dans cette parcelle a été endommagé par les éclats de la grenade. Selon des sources sur place, ce pasteur représente l'église pentecôte et les conflits se trouvant dans cette église seraient à l'origine de cette attaque. Selon la police, les enquêtes ont directement démarré pour identifier les auteurs.

II.2. Du contexte politique

Le contexte politique a été caractérisé par d'innombrables abus commis sur les membres des partis de l'opposition surtout le parti CNL et cela pendant la campagne électorale et la jour du triple scrutin du 20 mai 2020. Selon des sources sur place, ces abus ont été commis par des Imbonerakure, des administratifs à la base et des policiers.

La campagne électorale a été caractérisée par une intolérance politique accrue : des affrontements entre les membres du parti CNDD-FDD et ceux du parti CNL, des destructions méchantes des biens des membres de l'opposition et surtout les permanences du parti CNL, des actes d'intimidation, des paroles injurieuses pour banaliser l'opposition, Dans cette période, les arrestations arbitraires suivies des détentions illégales des membres et des mandataires du parti CNL se sont multipliées, planifiées et exécutées par des Imbonerakure, des administratifs, des policiers surtout les agents du SNR. Des enlèvements aussi se sont multipliés à l'endroit des victimes ci – haut mentionnés.

Le jour des élections, des mandataires des partis de l'opposition et indépendants ont été malmenés par ceux du parti au pouvoir, plus particulièrement les Imbonerakure. Ces mandataires se sont vus refuser l'accès aux différents bureaux de vote, d'autres ont été chassés et battus au cours des élections et pendant le comptage des voix. D'autres encore ont été arrêtés en cours de route vers les bureaux de vote. Bref, la situation a été donc caractérisée par la barbarie et la brutalité. D'innombrables membres de l'opposition ont été victimes d'arrestations et de détentions arbitraires, des actes de torture, d'enlèvements, d'assassinats et de disparitions forcées.

II.2.1. De l'intolérance politique

Cette intolérance politique a été caractérisée par des actes barbares et insensés telles les destructions des permanences du parti CNL et des attaques contre des membres de ce parti, l'interdiction des meetings des membres de ce parti, Au cours de réunions publiques, des représentants administratifs n'ont cessé d'appeler les miliciens Imbonerakure à « chasser » les membres du parti CNL si le parti au pouvoir venait à remporter les élections. De même, dans les séances d'ouverture de la campagne électorale du parti présidentiel, le CNDD-FDD, des membres de ce parti entonnaient des chansons au contenu particulièrement agressif et menaçant à l'égard des partis et mouvements d'opposition.

Voici quelques cas illustratifs :

1- En date du 2 mai 2020, sur la colline Kinyovu, commune Nyamurenza, province Ngozi, quatre maisons appartenant aux membres du parti CNL ont été détruites par des Imbonerakure après un meeting électoral tenu en date du 1^{er} mai sur cette colline.

2- En date du 2 mai 2020, vers minuit, sur la colline Rugasa, commune Bugabira, province Kirundo, Fabien NINDORERA, membre du parti CNL a été attaqué à son domicile et blessé au niveau du bras par un groupe de 15 Imbonerakure. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir quitté le parti CNDD-FDD pour adhérer au parti CNL.

3- En date du 3 mai 2020, après un meeting du parti CNL tenu sur la colline Rukore, commune Ntega, province Kirundo, le dénommé NTIRENGANYA alias Rudende, membre du parti CNL, a été roué de coups au cabaret chez un certain MISAGO par un Imbonerakure. Selon des sources sur places, des échauffourées ont éclaté entre les Imbonerakure et les membres du CNL, faisant des blessés des deux

côtés notamment Joseph MINANI, Claude HAVYARIMANA, Cyrille KABURA, NSENGIYUMVA Claude, MACUMI et NSENGIYUMVA qui ont été hospitalisés au CDS Runyankezi. Les mêmes sources ont indiqué que plusieurs responsables du parti CNL dont Sébastien MINANI alias Masando, Juvénal SINIBAGIYE, Juvénal NTATINYURUGAMBA, Déo NDAYIZEYE ont été arrêtés et accusés d'avoir attisé le feu.

4- En date du 4 mai 2020, sur la sous-colline Buhomba, colline 15^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Déo KUBWIMANA, Asmani SIJEBISHIMIKIJE, Roger RWAJEKERA et Thierry NTAHOMVUKIYE, tous membres du parti CNL, ont été blessés par Gaston SINGORA, chef de zone Maramvya et responsable zonal des Imbonerakure accompagnés par des Imbonerakure Ibrahim BIZIMANA alias Mafyeri, NSHIMIRIMANA alias Shimwe, les prénommés Denis et Jean de Dieu. Selon des sources sur place, les membres du parti CNL étaient en campagne électorale sur cette colline lorsqu'ils ont été attaqués par des Imbonerakure munis des gourdins.

5- En date du 7 mai 2020, sur la colline Kiri, zone Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo, un véhicule de type Jeep Land Cruiser à bord duquel se trouvait Euphrasie MUTEZINKA, membre du parti CNL et députée de la Coalition Amizero y'Abarundi, élue dans la circonscription de Kirundo, a essuyé des jets de pierres lancées par un groupe d'Imbonerakure lorsqu'elle rentrait de la campagne sur cette colline. Selon des sources sur place, le pare-brise de ce véhicule a été cassé et Siméon KWIZERA, membre du parti CNL qui était à bord, a été blessé au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Clémence MUKARUZIMA, candidate aux élections sénatoriales ainsi que Révérien BANTEYUBWOBA, Anatole KARORERO, Jean Baptiste RUGEMINTWAZA, Joselyne MUKAWURA, Godelieve MUHONGAYIRE et la prénommée Fébronie, tous candidats aux élections législatives étaient également à bord de ce véhicule.

6- En date du 7 mai 2020, à côté du Lycée Muramba sis sur la colline Muramba, en commune Buhinyuza, province Muyinga, des membres du parti CNL en route vers la colline Gasenyi, commune Mwakiro dans la même province pour leur campagne électorale se sont affrontés avec des membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le prénommé Gervais, vice-président du parti CNL en commune Buhinyuza, a été frappé au niveau de la tête par Shabani NIMUBONA, représentant provincial des Imbonerakure en compagnie des Imbonerakure sur l'ordre de du prénommé Balthazar, chef de zone Gasave. Par la suite, il l'a livré à un groupe d'Imbonerakure qui l'ont frappé avec des bâtons sur tout le corps. Les mêmes sources ont indiqué que Shabani participait dans une campagne électorale du parti CNDD-FDD sur la colline Muramba. Les militants du parti CNDD-FDD ont aussi cassé et déchiré en mille morceaux la photo du président du parti CNL, Agathon RWASA. Par après, ils ont sommé les membres du parti CNL de rebrousser chemin au risque d'être pourchassés s'ils se hasardaient de continuer à battre campagne sur un terrain suffisamment occupé par le parti au pouvoir.

7- En date du 11 mai 2020 soir, sur les collines Rugerero, Burambira, Buvumbi et Murama, commune Gashoho, province Muyinga, des membres du parti UPRONA dont Jean Paul MIBURO, Innocent RIYAZIMANA, Mélchiade NDUWIMANA, NKINGIYINKA, BIGIRIMANA, RUDORA, NSENGIYUMVA, Xavella et NTAHONDI ont été forcés par des Imbonerakure de ces collines de leur remettre les Tee-shirts du parti UPRONA qu'ils portaient. Selon des sources sur place, les Imbonerakure dont Ernest CISHATSE, Félicien HAVYARIMANA, Denis BUKURU, Janvier MIBURO et Léonard HASABUKOMEYE ont pris et déposé une quinzaine de Tee-shirts chez Ernest CISHATSE, représentant communal des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, NTAHONDI a même été obligé de payer une somme de 45.000 FBU, le Tee-shirt de Xavella a été brûlé. De plus, le matériel de commerce de Denise

HAVYARIMANA, elle aussi membre du parti UPRONA a été confisqué par ces Imbonerakure. Ils ont été tous accusés d'avoir dévié car ils militent pour un parti politique autre que celui au pouvoir.

8- Dans la nuit du 13 mai 2020, vers 21 heures, sur la colline Kigina, zone Birambi, commune Nyamurenza, province Ngozi, vingt-sept maisons des candidats et mandataires du parti CNL ont été détruites par des Imbonerakure et des policiers conduits par l'administrateur communal Emmanuel NTACONSANZE. Selon des sources sur place, l'administrateur communal avait organisé une opération d'arrestation de tous les candidats et les mandataires du parti CNL. Selon les mêmes sources, une trentaine de victimes ont quitté cette localité.

9- Dans la nuit du 14 au 15 mai 2020, au centre de Kibumbu, colline Saswe, commune Kayokwe, province Mwaro, un groupe de personnes non identifiées a souillé la permanence du parti CNL en mettant des déchets humains sur les murs du bureau et tout autour de la permanence provinciale du parti CNL. Selon des sources sur place, ils ont aussi effacé l'emblème du parti sur la pancarte.

II.2.2. Politique en milieux scolaires

1- En date du 29 avril 2020, en commune Songa, province Bururi, des élèves ont été forcés de participer à une campagne électorale pour le compte du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les directeurs des lycées communaux de Manyoni, Tagara, Muheka et de l'ECOFO Nyamiyaga ont ordonné aux enseignants de suspendre des cours programmés pour que les élèves aillent dans la campagne électorale dudit parti.

2- En date du 5 mai 2020, au Lycée communal Bitare, commune Bugendana, province Gitega, Tharcisse NTASHAVU, directeur du premier cycle fondamental et Alfred HAVYARIMANA, chef du personnel de la DCEFTP Bugendana, accompagnés d'un certain Claude, Imbonerakure de ce même Lycée, se sont introduits dans les classes en intimant aux élèves qui ont l'âge de voter, l'ordre de voter le candidat du parti CNDD-FDD Evariste NDAYISHIMIYE.

3- En date du 13 mai 2020, des membres du parti CNDD-FDD dont Athanase HATUNGIMANA, alias Cokoroko, intendant à la présidence de la République, ont tenu une campagne électorale dans la localité de Kigabiro, commune Songa province Bururi. Selon des sources sur place, ils ont ordonné la fermeture des écoles de la localité et ont forcé les élèves à prendre part aux activités de propagande politique du parti CNDD-FDD. Les élèves de certaines écoles ont résisté mais ceux de l'ECOFO Manyoni ont participé à ces activités, après avoir interrompu leurs cours.

II.2.3. Des irrégularités dans les élections présidentielles du 20 mai 2020

Dans plusieurs provinces du pays, plusieurs irrégularités ont été observées qui pendant la campagne électorale, qui le 20 mai 2020, jour du triple scrutin.

1° Irrégularité dans la distribution des cartes d'électeurs

1- En dates du 30 avril et du 1^{er} mai 2020, sur les collines Mugimbu et Ciya, commune et province Bubanza, des cartes d'électeurs des membres du parti CNL ont été retirées par des gens non mandatés par leurs propriétaires. Selon des sources sur place, au centre du bureau de vote de l'ECOFO Mugimbu, 17 cartes des membres du parti CNL dont celles d'Elie NGIRIRABAKUNZI et Chadrack NSHIMIRIMANA

ont été retirées par Juvénal HAVYARIMANA, député élu à Bubanza du parti CNDD-FDD accompagné par Désiré NDUWIMANA, Imbonerakure. Selon les mêmes sources, un fils de Juvénal HAVYARIMANA est affecté à ce centre comme agent distributeur des cartes d'électeur. Les mêmes sources ont ajouté qu'en date du 1^{er} mai 2020, au centre de distribution de l'ECOFO Ciya I, Jeannette HACIMANA, Simon KAYOBERA, Isaac NYANDWI, Côme NTAZINA et Corneille NIYONDIKO, tous membres du parti CNL, n'ont pas eu leurs cartes d'électeur au moment où, dans les registres de distribution, il était marqué que leurs cartes avaient été récupérées.

2- Après le 5 mai 2020, date de clôture des activités de distribution des cartes d'électeurs, les retardateurs devraient retirer leurs cartes au niveau des CECI. Mais, dans les communes Vumbi, Ntega et Kirundo de la province Kirundi, les populations qui faisaient la queue aux bureaux des CECI se sont vus refuser les cartes avec comme motif que les cartes ne sont plus là, que ces cartes auraient été retirées par leurs amis ou parentés. Cela était valable aux membres des autres partis sauf les membres du CNDD/FDD qui les retiraient sans aucun problème. Selon des sources sur place, ces cartes étaient distribuées par les Imbonerakure. Précisons que ces cartes ont été retirées sans affichage des listes électorales pour faciliter la vérification des effectifs des personnes enrôlées ; ce qui constitue une irrégularité grave.

3- En date du 19 mai 2020, vers 20 heures, sur les collines Nkubara et Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, des Imbonerakure de ces deux collines dont Coyitungiye, Nowa, Gahetanu, Hankanimana, Semapfa et Twagirayesu se sont rendus dans des ménages des membres du parti CNL et ont pris 56 cartes d'électeurs.

2° Irrégularités dans la constitution des listes des membres des bureaux de vote

1- Sur la colline Karunyinya, commune Buhiga, province Karuzi, Emmanuel NIYONGABO, directeur de l'ECOFO Karunyinya et candidat aux conseillers communaux, était président du bureau de vote n°3 de l'ECOFO Karunyinya. Sur la colline Rwingoma, commune Buhiga, dans la même province, Ziada UWAMAHORO, directrice de l'ECOFO Mwoya et candidate aux conseillers communaux de la colline Rwingoma, est présidente du bureau de vote n°4. Sur la colline Rwingoma, Robert MPAWENAYO, Imbonerakure de la même colline, enseignant dans la commune Shombo et candidat aux conseillers communaux de Rwingoma est membre du bureau de vote n°3. Sur la colline Rwingoma encore, Elysée MBAZUMUTIMA, responsable des Imbonerakure de ladite colline, enseignant à l'ECOFO Nzibariba et candidat aux conseillers communaux, est président du bureau de vote n°3.

2- Sur la colline Butirabura, commune Gasorwe, province Muyinga, Tharcisse NTAHOMVUKIYE et Gabriel BITAHUKIZE, tous candidats aux conseillers communaux de la commune Gasorwe, sont des présidents des bureaux de vote sur ladite colline. En commune Butihinda, Symphorien NDACAYISABA, candidat aux élections communales a été désigné président du bureau de vote n°3 à l'ECOFO Murehe située sur la colline Murehe.

3° Irrégularités pendant la campagne électorale

Plusieurs mandataires du parti CNL, dans plusieurs localités du pays, ont été pourchassés, malmenés, battus, arrêtés et emprisonnés.

A titre exemplatif ;

- En date du 3 mai 2020, sur la colline Mikoni, commune Bukinanyana, province Cibitoke, le Commissaire de Police Chef Gervais NDIRAKOBUCA alias Ndakugarika, Administrateur Général du SNR, a injurié, menacé et intimidé Joseph MANARAKIZA et le surnommé Giswi, tous

mobilisateurs du parti CNL qui rentraient du meeting tenu à Mikoni. D'après des sources sur place, il a ordonné à Giswi de lui apporter sa carte d'électeur afin qu'il puisse aller voter pour lui au moment opportun.

- En date du 3 mai 2020, après l'ouverture des activités de campagne, sur la colline Muyebe, commune Musigati, province Bubanza, Térance NZOYISABA, chef de zone Muyebe, a émis des convocations intempestives d'intimidation des responsables du parti CNL dont Justin NIYIMPAGARITSE. Selon des sources sur place, ces convocations ont été systématiquement délivrées pour des raisons d'enquête.
- En date du 5 mai 2020, au chef-lieu de la commune Rugombo, province Cibitoke, Willy Freddy NDUWIMANA, commissaire communal de la police à Rugombo, a tenu une réunion à l'intention de tous les motards de la commune Rugombo. Selon des sources sur place, un seul point était à l'ordre du jour. Il s'agissait d'identifier tous les motards qui participeront au cortège et au rassemblement du parti CNL qui devait se tenir en date du 6 mai 2020, en présence d'Agathon RWASA, leader du parti CNL et candidat présidentiel de ce parti. Selon les mêmes sources, il a aussi annoncé qu'une équipe sera chargée de noter les numéros d'immatriculation de motos et d'identifier les conducteurs de taxis vélos qui oseront participer à ce rassemblement et une amende de 100.000 FBU sera exigée aux récalcitrants. En date du 6 mai 2020, ce commissaire en compagnie des policiers et des Imbonerakure munis des bâtons sont venus frapper des membres du parti CNL qui participaient à la campagne électorale au stade de Rugombo mais en vain.
- En date du 10 mai 2020, sur la colline Bugera, zone Kirundo rurale, commune et province Kirundo, KABURA, chef du poste de police dans cette zone, a empêché tout meeting du parti CNL dans cette localité. Selon des sources sur place, il a annoncé que cette décision est en vigueur jusqu'à la fin de la campagne électorale et a saisi le matériel de sonorisation du CNL.
- En date du 13 mai 2020, sur la colline Kanyinya, zone, commune et province Kirundo, Ézéchiel NIYONZIMA, chef de zone Kirundo, le prénommé Juvénal, représentant collinaire du parti CNDD-FDD, le surnommé Nusu, élu collinaire de Kanyinya, le surnommé Tombora, chef des Imbonerakure de ladite colline, ont perturbé la campagne du parti CNL. Ils ont empêché la tenue des meetings du parti CNL sur les collines Kanyinya et Kibuburu. Selon des sources sur place, ces derniers ont installé des Imbonerakure sur les deux lieux de rassemblement. Les membres du parti CNL ont préféré arrêter leurs activités pour porter plainte à la CECI Kirundo et à l'administration communale mais aucune suite n'a été réservée à leur plainte.

De plus, le parti au pouvoir a fait la campagne avec les moyens de l'Etat : toutes les institutions à commencer par le Président de la République, les présidents des deux chambres du Parlement, l'Ombudsman et même les généraux de l'armée et de la police ont sillonné le pays pour soutenir la candidature du Général Major Evariste NDAYISHIMIYE, candidat du CNDD-FDD. En date du 16 mai 2020, sur le terrain de l'ETS Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, lors de la campagne électorale du parti CNDD-FDD, des véhicules du gouvernement avec des numéros d'immatriculation cachés par des affiches du parti ont été utilisés. Ceux qui ont été identifiés sont le véhicule immatriculé J 8397 A reconnu comme faisant partie du charroi du bureau du SNR à Rohero et le véhicule Toyota double cabine immatriculé C 459 A GB de l'hôpital du district sanitaire de Cibitoke.

4° Irrégularité au cours et après les élections du 20 mai 2020

Les élections du président de la république, des députés et des conseillers communaux ont eu lieu, sur tout le territoire du pays, en date du 20 mai 2020 comme initialement prévu.

Plusieurs irrégularités ont caractérisé ce triple scrutin dont voici quelques exemples :

- En commune Rugombo en province Cibitoke, en zone Gatumba de la commune Mutimbuzi en province de Bujumbura Rural, de même qu'en commune Rumonge de la province Rumonge, plusieurs membres du parti CNL et mandataires politiques de ce parti ont été arrêtées par des Imbonerakure et des policiers dans les rangs des électeurs et accusées de faire la campagne électorale de leur parti ou d'influencer les électeurs. Selon des sources sur place, cela était un montage pour intimider les membres du CNL et pour empêcher des membres du CNL d'élire.
- Certains membres du parti au pouvoir, le CNDD-FDD ont voté plusieurs fois étant donné qu'ils avaient plusieurs cartes d'électeurs. Cela étant, les listes des électeurs n'ont pas été affichées pour contrecarrer ces tricheries. D'où plusieurs cartes d'électeurs étaient restées dans les mains de certains administratifs et ils les ont distribués à des personnes du parti au pouvoir avec des procurations à l'appui. Par exemple, à Mutumba en commune Kabezi, province Bujumbura rural, un officier de l'armée burundaise a fait un clin d'œil aux responsables du bureau de vote suite à ces votes multiples et il a vite été arrêté.
 - En zone urbaine de Cibitoke, en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, au centre de vote du Lycée technique Don de Dieu sis à la 14^{ème} avenue, des membres du parti CNDD-FDD ont voté plus d'une fois et l'un d'entre eux a été attrapé à son 2^{ème} tour de vote puis il a été remis aux policiers. Ces derniers l'ont relâché à la sortie des enceintes du centre de vote.
 - En date du 20 mai 2020, sur la colline Kigwati II, au bureau de vote n°5 du centre de vote de l'ECOFO Rukaramu I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Ripo KIBEZI, membre du parti CNDD-FDD a été pris en flagrant délit avec 7 bulletins qu'il voulait mettre dans l'urne. Le mandataire du parti CNL qui l'a dénoncé, a été sorti par le président dudit bureau et a été arrêté par Marcel NIYONKURU, commissaire communal de police à Mutimbuzi.
 - Sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karusi, au centre de vote de l'ECOFO Muyange, le chef de zone Bugenyuzi, Cyprien HATEGEKIMANA, donnait des procurations aux membres du parti CNDD-FDD pour le compte des jeunes qui sont allés en Tanzanie ou dans d'autres provinces à la recherche d'emploi et il signait à leur place pour signifier que ce sont eux qui ont donné ces procurations.
 - Sur la colline Ruhata, zone et commune Gitaramuka, province Karusi, au centre de vote de l'ECOFO Ruhata, lors du scrutin, certains membres du parti CNL ont été harcelés par les présidents des bureaux de vote dont Eloi NKURIKIYE, président du bureau de vote n°1 et Directeur de l'ECOFO Ruhata. Ils leur ont retiré par force les cartes d'électeurs et ont voté à leur place puis induisaient leur doigt à l'encre indélébile.
 - Sur la colline Kibenga, zone et commune Gitaramuka, province Karusi, au centre de vote de l'ECOFO Kibenga, certains présidents des bureaux de vote, membres du parti CNDD-FDD dont Jean Bosco BAZIRUTWABO, Imbonerakure et directeur de cette ECOFO ont pris des cartes d'électeurs aux membres du parti CNL pour élire à leur place. Ceux qui l'ont refusé sont rentrés sans voter.

- En province Muyinga, des tricheries pareilles ont été observées surtout sur la colline et zone Kiremba, commune Gasorwe, au centre de vote de Kiremba I, sur les 6 bureaux de vote, le chef de colline Gasuru prénommé Saleh et la cheffe de colline Karira prénommée Mélancie organisaient et encadraient des membres du parti CNDD-FDD pour voter sans procuration pour les électeurs absents. Selon les mêmes sources, Jean Népomuscène NIMUBONA, agent du bureau de vote et membre du parti CNDD-FDD accompagnait certains électeurs dans l'isoloir, tandis que Védaste MIBURO qui était chargé de distribuer les cartes, montrait aux électeurs la case du CNDD-FDD en leur signifiant que c'est le choix qu'ils doivent voter.
- Après les élections et au moment du décompte des voix, les mandataires du CNL ont, dans plusieurs bureaux de vote, été chassés. En province de Bujumbura rural : Après le comptage des résultats du scrutin, les observateurs du CNL qui faisaient partie de l'équipe d'accompagnement des colis n'ont pas pu arriver à destination. Le véhicule qui transportait les résultats a été arrêté en cours de route par des Imbonerakure et les observateurs du CNL ont reçu l'ordre de descendre. Ils ont directement été conduits en prison.
- Des mandataires politiques interdits d'accéder aux bureaux de vote :
 - Sur la colline Kigwati II, au bureau de vote n°5 du centre de vote de l'ECOFO Rukaramu I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, des mandataires du parti CNL, FNL et UPRONA ont été interdits d'accéder au bureau de vote par le président de ce bureau, Moïse NDAYISENGA, membre du parti CNDD-FDD. A ce centre, le vote a commencé à 4 heures du matin, avant l'heure prévue par la CENI qui est 6 heures du matin.
 - Au bureau de vote n°1, de ce même centre, Emmanuel BIZIMANA, mandataire du parti CNL, s'est vu refusé l'accès au bureau de vote par Prosper KWIZERA, président de ce bureau. Selon les mêmes sources, Emmanuel BIZIMANA a échappé de justesse à l'arrestation par Léonidas NIBIGIRA, chef de zone Rukaramu qui circulait dans cette zone avec des mandats d'arrêts contre des mandataires du parti CNL.
 - Sur la colline Kigwati I, au centre de vote de l'ECOFO Kigwati, les mandataires des partis politiques CNL et UPRONA à savoir François BIGIRIMANA, Pascasie NAHIMANA, Rénovat BUTOYI, Shukulani NSHIMIRIMANA, Evelyne TUYISENGE, Léonidas VYIZIGIRO, Augustin HATUNGIMANA, Saïdi MVUYEKURE, Alexis NIMBONA, Adrien NKURUNZIZA, Eric NIYONKURU et Mathias NDAYIRAGIJE ont été interdits d'élire et d'accomplir leur mission sur ce centre de vote par Eric NIJENAHAGERA, Président du bureau de vote n°6, Directeur du Lycée Gatumba et membre du parti CNDD-FDD, Hilaire IRABAGANJE, Président du bureau de vote n°2, Directeur de l'ECOFO Rukaramu II et membre du parti CNDD-FDD, Isaïe MANIRAKIZA, Directeur de l'ECOFO Rukaramu I et membre du parti CNDD-FDD, Fils HAKIZIMANA, Président du bureau de vote n°1 et responsable des Imbonerakure sur ladite colline, Shabani TUBIRABIRAHU, Directeur de l'ECOFO Kigwati ainsi que Innocent TUYISHIMIRE, membre du comité mixte de sécurité en commune Mutimbuzi en même temps membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils étaient reprochés de n'être pas inscrits sur ce centre de vote et d'avoir quitté le parti CNDD-FDD.
 - En zone Maramvya, sur la colline 13^{ème} transversale, le prénommé Jean de Dieu, responsable collinaire sur ladite transversale et membre du parti CNDD-FDD, MAREGEYA élu collinaire, Samson NGUVU, responsable collinaire du parti CNDD-FDD

sur la 13^{ème} transversale, Darius NTAMAVUKIRO, responsable des Imbonerakure sur cette même colline ont refusé à certains mandataires politiques d'élire. Selon des sources sur place, ces responsables collinaires et du parti CNDD-FDD ont également distribué des cartes d'électeurs aux jeunes qui n'ont pas l'âge d'élire pour aller voter au compte du parti CNDD-FDD.

- En commune et province Kirundo, ces cas d'interdiction de vote aux mandataires du parti CNL ont été observés : au centre de vote de l'ECOFO Rugero, sur la colline Rugero, commune et province Kirundo, Marie Rose MUKERABIRORI, mandataire du parti CNL, a été refusée d'entrer dans le bureau de vote par le prénommé Viateur, Imbonerakure, chargé de sécuriser ce centre et des policiers qui étaient sur place ne sont pas intervenus.
- En commune Nyanza-lac, province Makamba, au bureau de vote de Rimbo, un militaire du camp Nyanza-lac connu sous le prénom de Jean a déchiré des lettres d'accréditation des mandataires du parti CNL et ces derniers se sont vus refuser l'accès à ce bureau de vote.
- En commune et province Makamba, Philémon NAHABANDI, président de la CEPI Makamba a déchiré des lettres d'accréditation des mandataires de l'Indépendant aux présidentielles, Dieudonné NAHIMANA et il leur a refusé l'accès aux différents bureaux de vote. Aux centres de vote Kayoba, ECOFO Makamba II, Lycée communal Nyabigina II, Lycée Makamba, les mandataires de ce candidat indépendant qui a même aligné un député indépendant n'ont pas eu accès aux bureaux de vote.
- En date du 20 mai 2020, vers 19 heures, des mandataires des partis politiques d'opposition et des candidats indépendants des bureaux des CECI Makamba et Vugizo ont été sommés de sortir de ces bureaux respectivement par Philémon Nahabandi, président de la CEPI Makamba et un membre de la CEPI qui supervise la commune Vugizo afin de compter les voix en leur absence.
- Dans la matinée du 20 mai 2020, un prénommé Augustin, agent de la CECI Ntawangwa, a procédé au remplacement des membres des bureaux de vote issus du parti CNL par ceux du parti CNDD-FDD dans cette commune. Il a été arrêté par des policiers.
- En date du 20 mai 2020, aux bureaux de vote de l'ECOFO Kididiri et l'ECOFO Gatemere, en commune et province Kirundo, des membres des bureaux de vote ont refusé l'usage des isolements arguant que voter est un droit à jouir librement.
- En date du 20 mai 2020, au centre de vote de l'école privée Etoile de l'Espoir situé en commune et province Kirundo, bureau n°3, de l'encre de pointage sur les bulletins de vote a été épuisé. Selon des sources sur place, les électeurs ont réclamé de l'ajouter mais le président de ce bureau de vote n'a pas réagi.

Ces irrégularités ont été mises en évidence par plusieurs observateurs dont l'église catholique qui avait déployé plus de 2.000 observateurs dans tout le pays.

II.2.5. Publication des résultats provisoire du scrutin du 20 mai 2020

En date du 25 mai 2020, la CENI a proclamé les résultats provisoires du triple scrutin du 20 mai 2020. Le président de la CENI, Pierre Claver KAZIHISE a annoncé que le candidat du parti CNDD-FDD a remporté les présidentiels à hauteur de 68,72%. Il a détaillé les résultats comme suit : Le Général Major Evariste NDAYISHIMIYE, vainqueur de l'élection présidentielle avec 68,72%, Agathon RWASA du parti CNL a obtenu 24,19%, l'UPRONA, 1,64%, la coalition Kira Burundi, 0,55%, Sahwanya FRODEBU, 0,47%, l'indépendant Dieudonné NAHIMANA, 0,42% et enfin l'indépendant Francis ROHERO avec 0,20%.

Le président du parti CNL et candidat aux présidentielles n'a pas été satisfait de ces résultats du triple scrutin et a fait les recours à la Cour constitutionnelle. La Cour constitutionnelle a, en date du 4 juin 2020, publié les résultats officiels de l'élection du 20 mai 2020. Selon cette Cour, les recours d'Agathon RWASA sont nuls et de nul effet. La Cour constitutionnelle a estimé que le CNL qui contestait les résultats provisoires donnés par la CNI n'avait pas apporté de preuves suffisantes.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois de mai 2020, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et détenues illégalement n'a cessé de d'augmenter d'un jour à l'autre. On note la persécution dirigée contre les membres de l'opposition surtout ceux du CNL.

II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement dans des cachots pendant la campagne électorale, le jour du triple scrutin et même après.

Quelques cas d'illustration :

1- En date du 30 avril 2020, sur la colline Nyabikenke, zone et commune Kinyinya, province Ruyigi, Côme RUPFAKUBUSA, membre du parti CNL, a été arrêté à son domicile par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir battu un membre du parti CNDD-FDD qui rentrait d'une propagande de ce parti mais des militants du CNL ont dit qu'il s'agit d'un montage visant à le malmenier à cause de son appartenance politique. Selon les mêmes sources, Côme RUPFAKUBUSA a été conduit au cachot de la police à Kinyinya.

2- En date du 30 avril 2020, vers 15 heures, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Marie Rose NDERAGAKURA, âgée de 40 ans, enseignante, membre du parti MSD, et un jeune homme dénommé NZOVU, âgé de 19 ans, ont été arrêtés par des policiers sur l'ordre de Nestor alias Benurire, représentant provincial des Imbonerakure. Ces victimes ont été conduites et détenues au cachot du commissariat provincial de police de Karuzi. Selon des sources sur place, NZOVU portait un vieux T-shirt du parti MSD et il a dit que cet habit lui avait été donné par Marie Rose NDERAGAKURA quand il travaillait chez elle comme domestique en 2015. Selon les mêmes sources, cette femme a été accusée de mener des propagandes pour le compte du parti politique non reconnu par la loi burundaise.

3- En date du 1^{er} mai 2020, sur les collines Kibonobono et Kaduduri, commune Bwambarangwe, province Kirundo, Fabrice BANDEREMBAKO, secrétaire du parti CNL sur la colline Kibonobono et Eddy

NICAYENZI, tous candidats députés dans la province Kirundo, ont été arrêtés par des policiers sur l'ordre de Fébronie NIYINGANZA, administrateur de la Commune Bwambarangwe. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir utilisé des mégaphones lors de la campagne électorale du parti CNL dans la localité de Mutsibo. Les mêmes sources ont indiqué qu'ils ont été détenus au cachot du poste de police à Bwambarangwe. Selon les mêmes sources, Eddy a été relâché le même jour tandis que Fabrice a été libéré 5 jours après.

4- En date du 2 mai 2020, sur la colline Nyabisaka, commune Mutaho, province Gitega, Salvator NDAYIKENGURUKIYE, Zacharie NAHIMANA, Gérard NKESHIMANA et Jérôme NDIMURIRWO, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, après avoir dénoncé la distribution frauduleuse des cartes d'électeurs, ils ont été accusés de perturber le processus électoral. Les mêmes sources ont précisé qu'ils ont été interrogés au poste de police à Mutaho avant d'être conduits au cachot de la Police judiciaire à Gitega.

5- En date du 3 mai 2020, vers 16 heures, au centre de Kiremba, commune et province de Bururi, le dénommé RWANTORE, enseignant du Lycée Kiremba-Sud et un jeune étudiant de l'Université des Grands Lacs, campus Kiremba, membre du parti CNL dans cette commune, ont été arrêtés par le Gouverneur de Bururi, Frédéric NIYONZIMA accompagnés par des militaires et des policiers. Selon des sources sur place, GWAGATORE a été accusé de prendre des photos quand Frédéric NIYONZIMA tentait de perturber une campagne électorale des membres du parti CNL, devant un bistrot, au parking de Kiremba. Quant au jeune étudiant, il a été arrêté après avoir salué le Gouverneur par une salutation du parti CNL. Selon les mêmes sources, toutes les deux victimes ont été conduites au cachot du commissariat de police de Bururi.

6- En date du 3 mai 2020, vers 20 heures, des policiers se sont introduits dans un bar situé au centre d'Ijenda, commune Mugongo -Manga, province Bujumbura rural, et ont tiré en l'air. Selon des sources sur place, dans la matinée du 4 mai 2020, Vianney KWIZERA, Franck NDAYISHIMIYE, André NDIRAHISHA, Ida BUKEYENEZA, tous membres du parti CNL et Pierre Claver GATORE, membre du parti UPRONA aile de Charles NDITIJE, ont été arrêtés par des policiers qui les accusaient d'avoir tenu la campagne électorale dans un bar situé au centre d'Ijenda, en date du 3 mai 2020, en dehors des heures prévues par la loi électorale. Le parquet de la République dans cette province a annoncé qu'ils sont poursuivis pour atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Selon le même parquet, les inculpés ont été transférés à la prison de Mpimba située en Mairie de Bujumbura en date 12 mai 2020

7- Dans la matinée du 4 mai 2020, au chef-lieu de la commune Ntega, commune Ntega, province Kirundo, 2 membres du parti CNL respectivement Juvénal SINIBAGIYE et Juvénal NTATINYURUGAMBA de la colline Ntega ont été arrêtés par Lieutenant-Colonel SINGIRANKABO, commandant du camp Mutwenzi. Selon des sources sur place, vers 19 heures, Déo NDAYIZEYE aussi membre du parti CNL a été arrêté au bar Ntega par le commissaire provincial de la police et le commandant du camp Mutwenzi. Selon les mêmes sources, ces militants membres du bureau communal ont été accusés d'avoir pris part aux affrontements entre les membres du parti CNL et ceux du parti CNDD-FDD.

8- En date du 4 mai 2020, au site Gikomero, commune Rango, province Kayanza, Lazard NDAYISABA, Rémy KWIZERA et Anicet NSHIMIRIMANA ont été arrêtés par le commissaire de la police en cette même province et conduits au cachot du commissariat de la police à Kayanza. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir arrêté un groupe d'Imbonerakure en patrouille dans la nuit du 3 mai 2020 dans ce site

9- En date du 4 mai 2020, sur la colline Gifunzo, zone Rutana, commune et province Rutana, Jean Bosco NIZIGIYIMANA, enseignant à l'ETS Kiryama et membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du poste de police de Rutana pour avoir déchiré la photo des candidats du parti CNDD-FDD et de l'UPRONA se trouvant sur le bulletin de vote au moment où il enseignait le programme de son parti. Selon des sources sur place, en date du 7 mai 2020, il a comparu devant le TGI Rutana dans un dossier de flagrance et a demandé au siège d'attendre son avocat. Selon les mêmes sources, il a été condamné à une peine d'emprisonnement de 6 mois et d'une amende de 800.000 FBU.

10- En date du 4 mai 2020, sur la colline Kibimba, commune Giheta, province Gitega, Samson GAHUNGU, gestionnaire de l'hôpital Kibimba, a été arrêté par Alexis MANIRAKIZA, administrateur communal de Giheta l'accusant d'avoir déchiré la photo d'Evariste NDAYISHIMYE qui était affichée sur le kiosque de l'hôpital. Selon des sources sur place, la victime s'est expliquée en disant qu'elle ne l'a pas déchirée mais qu'elle l'avait enlevée car elle était affichée dans un établissement public. Selon les mêmes sources, la photo a été remise et placée sur le mur de la boutique qui se trouve à côté de cet hôpital.

11- En date du 4 mai 2020, au quartier Yoba, commune et province Gitega, Jérôme MPFAYOKURERA, Arafat Smith UWIMANA, Ismaël NIYOKWIZIGIRWA, Gilbert NDINZEMENSHI, Egide BIZIMANA et Emmanuel SINZINKAYO, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par Valentin NAHIMANA, administrateur communal de Gitega accompagnés par des policiers. Ils ont directement été conduits et détenus au commissariat provincial de police à Gitega. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées par des Imbonerakure d'avoir empêché les gens de prendre les nouvelles cartes d'électeurs.

12- En date du 5 mai 2020 dans la matinée, sur les collines Rukore et Ntega, commune Ntega, province Kirundo, 30 membres du parti CNL ont été arrêtés par Philippe NGABONZIZA alias Murovyi, administrateur de la commune Ntega et détenus au cachot du commissariat communal de Ntega. Selon des sources sur place, 12 parmi eux ont été conduits par l'administrateur communal à bord de son véhicule et détenus au cachot du parquet Kirundo.

13- En date du 5 mai 2020, dix-neuf membres du parti CNL ont été arrêtés par la police en commune Kabezi, province Bujumbura rural. Il s'agit de Didace BARANDEREKA, Vianney MANIRAKIZA, Collard NAHIMANA, Ferdinand SINKIBAGIRA, Fabrice MANIRAKIZA, Tiendon NYAMBERE, originaires de la colline Gitenga, zone Kabezi et Salvator KWIZERA, Juvénal IRADUKUNDA, Raymond NZAMBIMANA, Bonaventure HATUNGIMANA, Vincent NDUWAYEZU et Léonard NIYONGABO, originaires de la zone Migera, commune Kabezi ainsi qu'Alexis NDAYIZEYE, Jean Bosco NGENDAKUMANA, Christophe HAGABIMANA, Vénérand NDAYIRAGIJE, Eugène NTUNGANE, Jean Berchmans NYABENDA et Ferdinand GIKIRABAKIRA, originaires de la localité de Kimina, zone Mubone, commune Kabezi, ont été arrêtés sur leurs collines respectives par des policiers sur l'ordre d'Espérance HABONIMANA, administrateur de la commune Kabezi. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de détention illégale d'armes et de vouloir perturber la sécurité. Toutefois, aucune arme n'a été saisie après les opérations de fouille et perquisition effectuées à leurs domiciles par la police.

14- En date du 5 mai 2020, vers 10 heures, sur la colline Kagozi, zone et commune Mwumba, province Ngozi, Désiré IRANKUNDA, Vincent MIBURO, Révérien HOSIRIHO et Donatien NKURUNZIZA ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de la commune Mwumba par le commissaire

communal de police. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées de tenir une réunion illégale en date du 4 mai 2020 et de troubler l'ordre public en date du 5 mai 2020. Les mêmes sources ont précisé qu'un Imbonerakure, représentant collinaire du parti CNDD-FDD s'est introduit dans le domicile de Vincent et l'a accusé d'avoir tenu des réunions illégales puis a tenté de l'arrêter quand Vincent a résisté, blessant cet Imbonerakure. Ce dernier est parti pour appeler ses collègues qui sont intervenus en masse et Vincent a eu un soutien des voisins, puis des affrontements ont éclaté, ce qui a inquiété d'autres membres du CNDD-FDD. Ces derniers ont sollicité l'intervention du commissaire communal de police.

15- En date du 5 mai 2020, vers 13 heures, sur la colline Nzibariba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Moïse, membre du parti CNL, originaire de la province Bujumbura rural qui était chargé de la sonorisation dans la campagne électorale dudit parti a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la zone Buhiga par le surnommé Nono, responsable provinciale du SNR, puis transféré en date du 6 mai 2020 au commissariat provincial de police. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir lancé des propos outrageux aux militants du parti CNDD-FDD au centre de Buhiga lors de leur passage. La victime a été transférée, le lendemain, au commissariat provincial de police.

16- En date du 5 mai 2020, vers 17 heures, sur la RN7, Cathy KEZIMANA, âgée de 43 ans, candidate du parti CNL aux élections législatives en province Bujumbura rural, a été arrêtée par le commissaire provincial de police en province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, Cathy KEZIMANA, rentrait en Mairie de Bujumbura après une campagne électorale tenue à Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural lorsqu'elle a été arrêtée. Selon les mêmes sources, elle a été interrogée au parquet de Bujumbura avant d'être conduite à la prison centrale de Mpimba, le même jour. Elle a été accusée d'incitation à l'insurrection et d'avoir insulté Diomède NDABAHINYUYE, administrateur de la commune Mugongo-Manga.

17- En date du 5 mai 2020, sur la colline Kinyovu, commune Nyamurenza, province Ngozi, des membres du parti CNL respectivement, Georges NDUWIMANA, le dénommé NZITUNGA et les prénommés Elie, Léonidas, Immaculée et Claudine, ont été arrêtés et enfermés dans les enceintes du CDS Kinyovu sur l'ordre de l'administrateur de la commune et de Gérard NSABIYUMVA alias Mutwe, chef du poste de police à Nyamurenza lorsqu'ils revenaient d'une campagne électorale de leur parti. Selon des sources sur place, ces victimes ont, par après, été conduites au chef-lieu de la commune Nyamurenza.

18- En date du 5 mai 2020, sur la colline Gahinda, commune Burambi, province Rumonge, 4 membres du parti CNL à savoir Yves MANIRIHO, Elie KUBWIMANA, Clovis HAKIZIMANA et Christian MUNEZERO, tous mobilisateurs collinaires du même parti, ont été arrêtés par des Imbonerakure dirigés par François SINZINKAYO, Elie NIHORIMBERE et un prénommé Gervais sur l'ordre d'Isaac NDIKURIYO, secrétaire communal du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils ont été conduits et placés en garde à vue au cachot de la PJ Rumonge.

19- En date du 6 mai 2020 dans la matinée, sur la colline Mutara, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean Marie SINDAYIGAYA surnommé Bokiro, responsable du parti CNL sur cette colline, a été arrêté par des Imbonerakure BIGIRIMANA, SAKUBU et le surnommé Veromo accompagnés par des policiers. Il a été accusé de détention illégale d'armes et détenu au cachot du poste de police de la zone Rubirizi. Selon des sources sur place, la victime a été arrêtée

après qu'un petit sac contenant 7 grenades ait été trouvé sur le toit de sa maison, lors d'une fouille perquisition opérée par ces Imbonerakure et policiers. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure avaient été vus en possession d'un petit sac par les habitants de cette localité la nuit du 5 mai 2020. Selon les proches de l'interpellé, ce sont ces Imbonerakure qui ont placé ce sac sur le toit de la maison de Jean Marie SINDAYIGAYA.

20- En dates du 6 et du 7 mai 2020, sur la colline Mugutu, zone Gitaba, commune et province Makamba, Paul MINANI, Léonidas NAHUMUREMYI, Léonidas NYANDWI, Zébédé NITEREKA, le dénommé NDAYISHIMIYE et le prénommé Fidèle alias Kibada, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers après avoir résisté à des attaques des Imbonerakure perpétrées à leurs domiciles. Selon des sources sur place, ces dernières ont été commanditées par Prospère NDUWAMAHORO, chef de zone Gitaba en collaboration avec les Imbonerakure. Ces membres du parti CNL ont été conduits et placés en garde à vue au cachot du commissariat communal de Makamba.

21- En date du 7 mai 2020, vers le soir, sur les collines Gitanda et centre-ville Bubanza, commune et province Bubanza, Jonas NDARUSEHEYE, responsable collinaire du parti CNL, sur la colline Gitanda, zone Muramba, commune et province Bubanza et Philémon NSENGIYUMVA, responsable collinaire du parti CNL sur la colline Karinzi, zone Muramba, ont été arrêtés par des policiers du poste de police de Bubanza accompagnés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, aucune pièce d'arrestation ne leur a été donnée. Selon les mêmes sources, Philémon NSENGIYUMVA a été arrêté par un policier au moment où il arrivait à Kidahwe, au centre-ville de Bubanza en provenance de la campagne du parti CNL organisée en commune Mpanda, province Bubanza. Jonas NDARUSEHEYE, quant à lui, a été arrêté lorsqu'il était à la permanence collinaire du parti CNL de Gitanda. Ces victimes ont été conduites et détenues au cachot du poste de police de Bubanza.

22- En date du 8 mai 2020, sur la colline et commune Giharo, province Rutana, un prénommé Jacques, membre du parti CNL, a été arrêté par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils l'ont accusé d'avoir détruit une maison d'un Imbonerakure prénommé Alexis connu sous le sobriquet de Kajagari. Selon les mêmes sources, Jacques est le frère de Denise BAHENDUBONA, administrateur de la commune Giharo et recevait des menaces de sa part pour lui forcer de quitter le parti CNL sous peine d'en subir les conséquences.

23- En date du 9 mai 2020, vers 14 heures, à la frontière des collines Ruyaga et Gahororo, commune Kiremba, province Ngozi, Gorgon MIBURO, représentant régional du parti CNL dans les provinces de Ngozi, Kayanza et Karusi, a été arrêté par des Imbonerakure armés de machettes et de bâtons en collaboration avec des policiers. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'être en possession de la drogue. Elle a été ligotée et frappée violemment avant d'être acheminée à la prison de la province Ngozi, vers 2 heures du matin. Les mêmes sources ont précisé qu'avant son arrestation, ces Imbonerakure ont fouillé sa maison mais n'ont rien trouvé de suspect. Cela n'a pas empêché que ces Imbonerakure confisquent sa moto. Par après, neuf membres du parti CNL se sont approchés pour demander la raison de l'arrestation de Gorgon MIBURO et ont, eux aussi, été arrêtés. Ces dix membres du parti CNL sont restés immobilisés dans cette localité jusque vers 1 heure du matin. C'est à ce moment que le commissaire provincial de la police est arrivé et les a embarqués pour la prison de Ngozi.

24- En date du 9 mai 2020, vers 20 heures, sur la colline Kibuye, zone Bugina, commune Kiremba, province Ngozi, Nestor NDAYIZEYE, Joseph MANIRAKIZA, Sylvestre NYABENDA, Daniel

NTUNZWENAYO, Salvator NDAYISHIMIYE, Oscar NIYONZIMA, Richard TWIZERIMANA, Samuel NIYONGABO et Sylvestre NDEREYIMANA, tous membres du parti CNL ont été arrêtés par un groupe d'environ 300 Imbonerakure de différentes collines de cette commune munis des machettes, des lances, des flèches et des gourdins dirigés par le prénommé Georges, chef des Imbonerakure dans cette commune, accompagnés par une vingtaine de policiers, puis conduits à la prison de Ngozi. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées d'atteinte à la sécurité publique. Ces Imbonerakure étaient en possession d'un sac de chanvre arguant qu'ils l'avaient saisi chez ces membres du parti CNL sans préciser le ménage. Selon les mêmes sources, ils les ont emmenés vers 22 heures au cachot de la PJ de Ngozi, puis elles ont été mises à la prison de Ngozi, vers 2 heures du matin.

25- En date du 9 mai 2020, vers 11 heures, au centre de la colline Jani, zone Bwasare, commune Gasorwe, province Muyinga, le prénommé Alexandre, enseignant à l'ECOFO Jani, catéchiste et membre du parti CNL, a été arrêté par un Imbonerakure appelé Mafilets accompagné d'un policier et conduit au cachot du poste de police de la commune Gasorwe, avant d'être transféré au cachot de la PJ à Muyinga. Selon des sources sur place, il a été arrêté lorsqu'il était en train d'enseigner les écoliers chrétiens catholiques préparant leur communion. Il a été accusé d'utiliser, dans la propagande, une carte sur laquelle la case du parti CNDD-FDD a été supprimée.

26- En date du 9 mai 2020, vers 13 heures, au Lycée communal de Bugendana, commune Bugendana, province Gitega, Pierre Claver RUVUGUSI, responsable du parti CNL à Bugendana et Mutaho, Ezéchiel BITARIHO, chargé de l'information au parti CNL à Bugendana et Mutaho, Bonaventure NDIKUMANA, candidat député dans la province de Gitega et Clément NZEYIMANA, ont été arrêtés par le Commissaire communal de police et le président de la CECI Bugendana sur l'ordre du député Lazare MVUYEKURE et Béatrice BUKURU, administrateur de la commune Bugendana. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées d'avoir sur eux la photo d'Agathon RWASA, leader du parti CNL et des logos de ce parti. Selon les mêmes sources, le commissaire communal et le président de la CECI à Bugendana les ont remis au commissaire provincial, qui par la suite, les a conduits au cachot du commissariat provincial.

27- En date du 10 mai 2020, sur la colline Mangoma, zone Mugano, commune Giteranyi, province Muyinga, Amos NSHIMIRIMANA, Jean MPAWENIMANA et Juvénal NTIRAMPEBA, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune Giteranyi par Jacques MBONABUCA, chef de colline Mangoma en collaboration avec des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir coupé les bananiers de ce chef de colline.

28- En date du 10 mai 2020, sur les collines Tara et Karambi, zone Ruvumvu, commune Songa, province Bururi, les prénommés Dieudonné et Pères, membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers sous les ordres des militants du parti CNDD-FDD en campagne électorale dans cette localité. Selon des sources sur place, les victimes étaient accusées d'avoir refusé de mettre les drapeaux du Parti CNDD-FDD sur leurs motos. Selon les mêmes sources, les victimes ont été mises au cachot du poste de police de Songa mais Dieudonné a réussi à s'évader le même jour.

29- En date du 10 mai 2020, vers 2 heures du matin, sur les collines Mubira et Rimiro, zone et commune Ruhororo, province Ngozi, Jacques NAHAYO, Moussa MISIGARO, Adrien NDIKURYAYO, Jean Marie NKURIKIYE, Leonidas KANGOYE, Jonathan NIBIRANTIJE, Antoine MBONIBARUTA et Ferdinand KAZUNGU, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés à leurs domiciles et conduits au cachot de la commune Ruhororo par des Imbonerakure de ces collines. Selon des sources sur place, ils sont accusés d'avoir perturbé l'ordre public.

30- En date du 10 mai 2020, sur la colline Kirama, commune et province Muramvya, Léonard NZISABIRA âgé de 30 ans, Côme NITUNGA, âgé de 38 ans, enseignant et Malachie SHEMEZIMANA, âgé de 30 ans, tous originaires de la colline Kirama et membres du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure dirigés par le prénommé Stany et le représentant du parti CNDD-FDD à Kirama. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de faire la propagande du parti CNL en dehors des heures fixées par la CENI qui est de 6 heures à 18 heures. Selon les mêmes sources, Léonard a été arrêté à 14 heures, Malachie à 13 heures alors qu'il revenait d'une réunion du parti CNL et Côme a été arrêté à 15 heures dans un cabaret. Ils ont été acheminés à la position de police située à Bugarama où ils sont arrivés vers 18 heures et y ont passé la nuit. Ensuite, le lendemain, ils ont été conduits au commissariat provincial de police de Muramvya avant d'être transférés à la prison de Muramvya, en date du 12 mai 2020.

31- Dans la nuit du 11 mai 2020, vers minuit, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Samson KIGINGI, membre et mandataire du parti CNL a été arrêté par des Imbonerakure dont Fils HAKIZIMANA, Prosper KWIZERA et Innocent TUYISHIME accompagnés par Etienne BARUTWANAYO, responsable collinaire du parti CNDD-FDD et élu collinaire sur ladite colline, sur l'ordre de Léonidas NIBIGIRA, chef de zone Rukaramu. Selon des sources sur place, le chef de zone Rukaramu a intimé l'ordre aux Imbonerakure des collines Kinyinya I, II et III d'aller renforcer les Imbonerakure de Kigwati I et II pour arrêter des membres influents du parti CNL sur les 2 collines. Selon les mêmes sources, Samson KIGINGI a été conduit à la position militaire de Kigwati II se trouvant au quartier France puis a été transféré au cachot de la brigade Gatumba en date du 12 mai 2020, par un policier envoyé par ce chef de zone et utilisant la moto de ce dernier.

32- En date du 11 mai 2020, au centre de la commune Songa, province Bururi, Jean de Dieu NKESHIMANA alias Matwi, membre du parti CNDD-FDD et président de la CECI en commune Songa, a été arrêté par des policiers sur mandat du Procureur de la République en province Bururi et conduit à la prison de Bururi. Selon des sources sur place, il est accusé par le Procureur d'être corrompu par les candidats aux postes des membres des bureaux de vote. Selon les mêmes sources, le Gouverneur de Bururi Frédéric NIYONZIMA et le prénommé Aster, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD le reprochent d'avoir refusé leur ordre d'insérer illégalement quelques noms des membres du parti CNDD-FDD sur la liste des membres des bureaux de vote.

33- En date du 11 mai 2020, au bureau du Procureur de la République situé au centre urbain de Muyinga, le prénommé Bonaventure, résidant sur la colline Kinyota de la commune et province Muyinga, enseignant au Lycée communal de Muyinga, membre du parti CNL, a été arrêté et mis au cachot de la PJ par le Procureur Innocent UWITONZE. Selon des sources sur place, la victime avait répondu à une convocation verbale dudit procureur. A son arrivée, il l'a accusée d'avoir fait la propagande du parti CNL dans le milieu scolaire sans lui préciser les dates ni lui fournir des preuves.

34- En date 11 mai 2020, vers 15 heures, sur la colline Cibari, commune et province Muyinga, 8 membres du parti CNL dont Prosper NDAYISENGA, représentant communal dudit parti et la représentante des femmes au niveau communal, ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune Muyinga par des policiers. Selon des sources sur place, les victimes rentraient d'un meeting parti CNL qui avait eu lieu au chef-lieu de la commune et province Muyinga.

35- Dans la nuit du 13 mai 2020, vers 21 heures, sur la colline Kigina, zone Birambi, commune Nyamurenza, province Ngozi, 4 membres du parti CNL dont Charles NDUWAYEZU, chef de cette colline

ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune par des Imbonerakure et des policiers conduits par l'administrateur communal Emmanuel NTACONSANZE. Selon des sources sur place, cette attaque visait les candidats et les mandataires du parti CNL de la localité. Selon les mêmes sources, les victimes ont essayé de se solidariser et de résister puis un policier les a dispersés en tirant en l'air et ils ont décidé de fuir leur localité. Quinze parmi eux sont allés se plaindre chez le Gouverneur de la province Ngozi en date du 15 mai 2020. Ils ont été reçus par le conseiller du gouverneur qui leur a dit d'aller préparer une plainte écrite à déposer chez le Gouverneur et copier la police.

36- En date du 13 mai 2020, sur la colline Rubarasi, commune Giheta, province Gitega, Josias IRANKUNDA et Ferdinand NKESHIMANA, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par Jean SIBOMANA, responsable collinaire des Imbonerakure à Rubarasi et Josias NIYOKINDI, chef de zone Kiriba de la même commune. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir dit que le CNDD-FDD utilisera les armes s'il perd aux élections de 2020. Les 2 personnes ont été détenues au cachot de la PJ à Gitega.

37- En date du 13 mai 2020, Jean de Dieu NKESHIMANA, président de la CECI Songa, province Bururi, a été arrêté sur mandant du Procureur de la République dans la province de Bururi. Membre du parti CNDD/FDD, il a été accusé par la hiérarchie de ce parti d'avoir empoché des pots de vin des candidats pour le recrutement des membres des bureaux de vote. Cependant d'autres sources ont démenti les accusations formulées contre lui et ont fait savoir qu'il a été victime de son refus de favoriser des militants du CNDD-FDD dans le recrutement des membres des bureaux de vote.

38- En date du 14 mai 2020, des agents de la police ont arrêtés Pierre Claver MANIRAKIZA et Gaspard NDEGE sur la colline Mugendo, commune Mugamba, province Bururi. Des proches rapportent que les deux jeunes sont des frères et sont accusés de détention illégale d'armes alors qu'aucune arme ni un autre objet suspect n'ont été saisis.

39- En date du 15 mai 2020, sur la 12^{ème} transversale Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean Marie NIYONZIMA, membre du parti CNL a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la zone Maramvya par le prénommé Richard, chef de ladite colline et membre du parti CNDD- FDD. Selon des sources sur place, la victime a été accusée par ce chef collinaire de ne pas adhérer au parti CNDD-FDD malgré plusieurs sollicitations de la part de ce dernier.

40- En date du 15 mai 2020, vers 16 heures, sur la colline Rubira, commune Mpanda, province Bubanza, Favorable NIHIMBARWE, Sylvestre BIVUGIRE, Vincent CIMPAYE, Emmanuel NZOPFABARUSHE, Félix NDAYISHIMIYE, Sylvestre NDIWENUMURYANGO, Léonidas BARAGASIKA, Vincent NICITEGETSE, Elvis HARAGAKIZA, Steve NDAYISHIMIYE, Aimable CIZA, Pascal MISUGURU, Térance BARAKAMFITIYE, Steven NDUWIMANA, Ernest NZOYISABA, Samuel NDAYIKENGURUKIYE, Ezéchiel IRANKUNDA, tous membres du parti CNL ainsi que Chadrack MANIRAMBONA, âgée de 17 ans et Claude NKESHIMANA de même âge, ont été arrêtés par des policiers accompagnés par des Imbonerakure et détenus au cachot du commissariat provincial de police de Bubanza. Selon des sources sur place, des Imbonerakure et des membres du parti CNL se sont affrontés lorsque ces derniers rentraient de la campagne électorale, organisée dans cette localité et faisant, des deux côtés, 5 personnes grièvement blessées dont Séverin BUKURU, Ramazani NKURUNZIZA et Léonard NSABIMANA, chef de colline Rubira, membres du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, en date du 16 mai 2020, vers le soir, ces détenus ont été transférés à la prison de Bubanza. En date du 18 mai 2020, dans un jugement ayant eu lieu de 13 heures à 18 heures, Favorable NIHIMBARWE, Sylvestre BIVUGIRE, Vincent CIMPAYE, Emmanuel NZOPFABARUSHE et Félix NDAYISHIMIYE, tous membres du parti CNL, ont été accusés de CBV et de vol par le TGI Bubanza qui les a condamnés à 6 mois de

servitude pénale avec paiement de 50.000 FBU d'amende pour chacun et 970.000 FBU de réparation dont 770.000 FBU à Léonard NSABIMANA, chef de colline Rubira et 100.000 FBU à Séverin BUKURU ainsi qu'à Ramazani NKURUNZIZA, chacun. Douze autres membres dudit parti et 2 mineurs ont été acquittés.

41- En date du 16 mai 2020, Laurent NDUWAYO a été arrêté par la police au chef-lieu de la commune Buyengero, province Rumonge. Le mobile de son arrestation n'a pas été communiqué. Il a directement été conduit et détenu au cachot de la police locale à Muyama dans la même commune. La victime est un membre du parti CNL et conseiller technique chargé du développement communal.

42- En date du 19 mai 2020, le prénommé Alfred, militant du parti CNL en même temps mandataire politique dans la zone Muzenga, commune et province Bururi, a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat provincial. Selon des témoins, aucun motif de son arrestation ne lui a été signifié.

43- Dans la matinée du 20 mai 2020, aux centres de vote de l'ECOFO Mushasha I et de l'Eglise Emmanuel de Gatumba, sur les collines Mushasha I et Kinyinya I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, François BIGIRIMANA, Jean Berchmans NIYONGABO, Alliance MANIRAKIZA, Issa RUKUNDO, Ferdinand NIKOBIRI, Aboubacar BIZIMUNGU, Jean Berchmans NDAYISENGA, Richard HAKIZIMANA, Festus MUGISHA, Usuel HARERIMANA, Jean Claude MINANI, Mireille IRANKUNDA, Hassan MINANI, Paul HAVYARIMANA et Yussuf MATEO, tous mandataires du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, les mobiles politiques étaient à la base de leur arrestation car ils étaient aux bureaux de vote où ils étaient affectés. Selon les mêmes sources, ils ont été conduits au cachot de brigade de Gatumba le même jour par Marcel NIYONKURU, commissaire communal de police à Mutimbuzi.

44- Dans la matinée du 20 mai 2020, sur la colline et zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Benjamin NIYONZIMA et le prénommé Raphaël, tous mandataires du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés lorsqu'ils se rendaient aux bureaux de vote où ils étaient affectés. Selon les mêmes sources, ils ont été conduits et placés dans le cachot de brigade de Gatumba par Marcel NIYONKURU, commissaire communal de police à Mutimbuzi.

45- En date du 20 mai 2020, au bureau de vote n°5, centre de vote de l'ECOFO Rukaramu I, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Obède NIYONGABO, mandataire du parti CNL a été arrêté par Marcel NIYONKURU, commissaire communal de police à Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Obède venait de surprendre Ripo KIBEZI, membre du parti CNDD-FDD, en possession de 7 bulletins de vote qu'il voulait mettre dans l'urne. Selon les mêmes sources, KIBEZI n'a pas été inquiété tandis que Obède, lui, a été conduit et placé en garde à vue au cachot de brigade de Gatumba par ce commissaire.

46- En date du 20 mai 2020, sur la colline Muyebe, commune Musigati, province Bubanza, Philippe NSANZERUGEZE, responsable du parti CNL en zone Muyebe, Gervais NTIHARIRIZWA, Simon NAHIMANA et Museveni NZOMUKUNDA, tous mandataires du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure lorsqu'ils se rendaient aux bureaux de vote où ils étaient affectés. Selon des sources sur place, ils ont été conduits par des policiers au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés de faire la campagne électorale le jour du

scrutin. Après avoir manqué des témoins dans un jugement en flagrance en date du 21 mai 2020, qui a débuté vers 13 heures pour se clôturer vers 16 heures, ces 4 membres du parti CNL ont été acquittés par le TGI Bubanza.

47- En date du 20 mai 2020, sur la colline Rugenge, commune Mpanda, province Bubanza, Augustin HATUNGIMANA, membre du parti CNL, a été arrêté par des policiers et détenu au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza. Selon des sources sur place, Augustin a été accusé de perturber les élections. Après 2 heures au cachot du commissariat, il a été transféré à la prison de Bubanza. Selon les mêmes sources, en date du 21 mai 2020, dans un jugement en flagrance ayant eu lieu de 13 heures à 16 heures, Augustin HATUNGIMANA a été condamné à 6 mois de servitude pénale pour avoir perturbé les élections.

48- En date du 20 mai 2020, au centre de vote Kigutu, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, Gordien NDUWIMANA, membre du parti CNL et candidat aux conseillers communaux, a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, il a été accusé d'attroupement devant les bureaux de vote et a été conduit au parquet de Mwaro pour y subir un interrogatoire.

49- En date du 20 mai 2020, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, le prénommé Donatien, agent de la COOPEC au service crédit, a été arrêté par le commissaire PJ accompagné du chef du SNR à Kayanza. Selon des sources sur place, il était accusé de tenir une réunion avec 2 personnes qui étaient avec lui.

50- En date du 20 mai 2020, au centre de vote du Lycée communal de Kiremba, commune et province Bururi, 6 mandataires du parti CNL dont les prénommés Jean Marie, (enseignant), Jean Marie (sans emploi), Bosco, Émile et Nephtali ont été arrêtés. Les membres du centre de vote ont fini de montrer des caisses vides aux électeurs qui étaient dans la classe où devraient se dérouler les élections et ont ordonné à tous les votants de sortir un moment pour que ces membres dudit centre puissent voter étant seuls dans la classe. Les mandataires ont refusé cela et il y a eu dispute pour que ces mandataires puissent voter sans toutefois chasser les votant à l'extérieur car ils avaient l'intention de mettre dans les caisses les bulletins de fraudes. La police a arrêté ces mandataires du parti CNL et les a conduits au cachot de la commune Bururi et ont été relâchés une heure après.

51- En date du 20 mai 2020, sur la colline, commune et province Muramvya, le prénommé Juvénal, Enseignant à l'ECOFO Busimba, membre du parti CNL, a été arrêté à l'ECOFO Muramvya III par des policiers qui l'ont conduit directement à la brigade Muramvya pour l'interrogatoire avant de le transférer, le même jour, à la prison de Muramvya. Selon des sources sur place, il a été accusé par un membre du bureau de vote de sensibiliser les gens dans les rangs à voter pour le parti CNL.

52- En date du 20 mai 2020, Réverien NDUWIMANA, Sylvestre MPAYIMANA, tous les deux de la colline Rabiro, commune et province Makamba et Alexis NYANDWI de la colline Ruvuga, commune Mabanda dans la même province, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, les deux premiers étaient accusés par le parquet de Makamba d'avoir utilisé des documents électoraux frauduleux tandis que le troisième a été accusé d'avoir porté, le jour du scrutin, une veste portant le numéro 23 considéré par le parquet comme insigne du parti CNL. Selon les mêmes sources, en date du 22 mai 2020, dans un jugement en flagrance, Réverien NDUWIMANA et Sylvestre MPAYIMANA ont condamné d'une peine de 6 mois de prison ferme et d'une amende de 30.000 FBU tandis que Alexis NYANDWI a été condamné à une amende de 100.000 FBU.

53- En date du 20 mai 2020, au bureau de vote de la colline Ngomante, zone Gakungu, commune Giharo, province Rutana, Sadock BIGIRIMANA et Eric NSHIMIRIMANA, tous membres du parti CNL de ladite colline, ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot du poste de police de Giharo. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'enseigner comment voter sur les rangées. Selon les mêmes sources, Samuel NAHIMANA, membre du parti CNL, a été aussi arrêté par des policiers sur le bureau de vote de la colline Rugunga, zone et commune Musongati et conduit au cachot du poste de police de Musongati. Il a été également accusé d'enseigner comment voter sur les rangées. Le même jour, tous ces trois membres du parti CNL ont été transférés au cachot du parquet de Rutana. En date du 22 mai 2020, ces 3 membres du parti CNL ont été jugés en flagrance audit parquet par le TGI de Rutana et ils ont été condamnés de payer une amende de 100.000 FBU chacun ou une peine d'emprisonnement de 6 mois.

54- En date du 20 mai 2020, vers 10 heures du matin, André SINDAYIHEBURA, mobilisateur de la coalition Kira Burundi, a été arrêté par des policiers, à l'ECOFO Kigutu et conduit à la PJ pour interrogatoire. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir émis beaucoup d'appels téléphoniques et des messages téléphoniques. Après interrogatoire, il a été relaxé. Il était en train de vérifier si les mandataires de la coalition Kira Burundi ont répondu présent aux bureaux de vote.

55- En date du 20 mai 2020, vers 18 heures, sur la colline Mparambo II, commune Rugombo, province Cibitoke, Edouard NTAWUZAHIERA alias Posoro, enseignant, résidant et originaire de la colline Munyika II et responsable provincial des jeunes du parti CNL, a été arrêté par des agents du SNR. Selon des sources sur place, Edouard surveillait le transport vers la CECI des urnes contenant des bulletins de vote afin d'empêcher des fraudes des membres du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Edouard a été conduit au cachot de police de la brigade Cibitoke. Il a été relaxé en date du 21 mai 2020.

56- En date du 20 mai 2020, vers 20 heures, au centre de Rusengo, commune et province Ruyigi, Dieudonné IRAMBONA, représentant du parti CNL dans cette commune, Elie NIBIZI alias Gisoro et la prénommée Françoise, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par De corps de police accompagné du procureur de Ruyigi. Selon des sources sur place, ils ont été immédiatement conduits au cachot de police de Ruyigi où ils ont été libérés vers 23 heures par le procureur après les avoir interrogés.

57- Dans la nuit du 20 mai 2020, sur la colline Burenza, commune Kiganda, province Muramvya, Léonard SINDAYIGAYA, Pierre NDAYIRAGIJE, Fiacre GATERETSE et Jean Paul SABIYUMVA, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure accompagnés du commissaire communal. Selon des sources sur place, ils ont été conduits par le commissaire provincial de police, Abdoul NDIMURUKUNDO à la Brigade de Muramvya. Selon les mêmes sources, le lendemain, ils ont été transférés à la prison de Muramvya avec comme accusation d'avoir tendu une embuscade aux personnes qui acheminaient des bulletins de votes du centre de Burenza.

58- En date du 21 mai 2020, sur la colline Mubuga, commune Vyanda, province Bururi, Thierry ARAKAZA, commerçant, mandataire du parti CNL, a été arrêté par Frédéric NIYONZIMA, Gouverneur de la province Bururi. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir participé aux propagandes du parti CNL alors que les membres du parti CNDD-FDD croyaient qu'il était membre de leur parti. Selon les mêmes sources, il a été conduit et détenu au cachot de police au chef-lieu de la province Bururi.

59- En date du 21 mai 2020, en commune Gatara, province Kayanza, 7 membres du parti CNL ont été arrêtés alors qu'ils revenaient de la messe. Selon des sources sur place, les personnes arrêtées sont : Sabin NSABIMANA et les préniommés Vianey, Gordien de la zone Mbirizi qui ont été détenus au commissariat provincial de police de Kayanza et Alexis KWIZERA, Sylvestre ainsi que Diomède de la colline Kabungo qui ont été détenus au cachot de police de la commune Gatara. Selon les mêmes sources, tous ces membres du parti CNL étaient accusés de diffuser de faux résultats.

60- En date du 23 mai 2020, au centre-ville de Ngozi, Issa BIZIMANA, membre et mandataire politique du parti CNL en commune Butihinda de la province Muyinga, a été arrêté par des policiers accompagnés des Imbonerakure de la ville de Ngozi et détenu au cachot de la PJ Ngozi. Selon des sources sur place, la victime transportait des copies des PV des élections des bureaux de vote de sa commune vers la permanence nationale de son parti.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- En date du 28 avril 2020, vers 21 heures, au bar Kukayaga, au centre de la commune et province Cankuzo, Arcade BUTOYI, cameraman, enseignant, membre du STEB, Alawi NIYONKURU, membre du parti CNL et un visiteur d'Alawi, originaire de la commune Mishiha, ont été arrêtés par des gens en tenue policière dont l'un reconnu comme agent du SNR et les ont conduits dans un endroit inconnu. Selon des sources sur place, ces gens étaient à bord de deux véhicules et les ont embarqués par force après les avoir dépouillés de leurs téléphones portables. Selon les mêmes sources, ces victimes avaient assuré la sonorisation de la campagne électorale menée par le parti CNL en commune Kigamba, province Cankuzo, dans la journée.

2- En date du 5 mai 2020, un corps sans vie de Richard HAVYARIMANA, âgé de 32 ans, responsable du parti CNL sur la colline Mbogora, zone Muyange, commune Nyabihanga, province Mwaro, a été retrouvé dans la rivière Ruvyironza, sur la colline Musongati, zone Kibungere, dans la même commune et même province. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes de coups de poignard. Il a été enterré, le même jour, en présence de sa femme et du chef de colline. Selon les mêmes sources, dans la nuit du 3 au 4 mai 2020, vers 2 heures du matin, Richard HAVYARIMANA avait été enlevé chez lui par un groupe d'Imbonerakure dont Dieudonné NSENGIYUMVA alias Rwembe, responsable des Imbonerakure en commune Nyabihanga et un prénommé Boris à bord d'un véhicule de type probox sans numéro d'immatriculation. Ces Imbonerakure se sont introduits par force dans sa chambre à coucher en passant par la fenêtre après avoir cassé les vitres et ont blessé la femme de la victime au niveau de la bouche. Les deux présumés auteurs ont été arrêtés par la police et détenus au cachot du parquet à Mwaro.

3- En date du 7 mai 2020, au chef-lieu de la commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Gilbert KIBUYE, membre du parti CNL et résidant dans cette localité, a été enlevé par 2 personnes en tenue civile à bord d'une voiture de marque Toyota, type TI aux vitres teintées sans numéro d'immatriculation. Selon des sources sur place, la victime se rendait au bureau de la commune Nyabiraba pour vérifier la publication des bans pour son mariage prévu le 28 mai 2020.

4- En date du 10 mai 2020, vers 11 heures, tout près de la paroisse Buhonga, Bienvenu CIZA, membre du parti CNL dans la localité de Benga, zone Kiyenzi en commune Kanyosha province Bujumbura rural, a été enlevé après la messe dominicale par des hommes armés de fusils en tenue policière et à bord d'un véhicule de Toyota, type Pick-up aux vitres teintées sans numéro

d'immatriculation. Selon des sources sur place, la victime s'apprêtait à rejoindre d'autres militants de son parti dans la commune Matana pour un meeting tenu par le président dudit parti, Agathon RWASA.

Bref, au moins 416 personnes dont la majorité sont des membres du CNL ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement depuis la campagne électorale jusqu'à la fin du mois de mai 2020. Au cours du mois de mai 2020, au moins 234 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 6 personnes ont été enlevées et portées disparues. Ici aussi, la majorité de ces personnes interpellées arbitrairement sont des membres du parti CNL.

II.4. Du contexte social

Dans notre pays, la campagne électorale s'est déroulée en pleine pandémie de COVID-19, sans le moindre respect des règles de sécurité sanitaire appropriées. Les meetings politiques et rassemblements publics ont attiré des foules innombrables alors que très peu de mesures ont été mises en place pour contrer la propagation du virus dans un pays où les services de santé demeurent faibles et mal équipés. Bref, la population n'a pas été protégée contre cette pandémie et les cas testés positifs et les morts se multiplient dans le pays mais les données réelles ne sont pas publiées.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Dans cette partie du rapport, nous analyserons les cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. Chaque jour, des vies humaines disparaissent mais des enquêtes ne sont pas diligentées pour identifier les auteurs en vue de les punir conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils soient inquiétés.

S'agissant des personnes blessées, elles sont constituées surtout des membres du parti CNL victimes des attaques des Imbonerakure qui pendant la campagne électorale, qui le jour du triple scrutin et même après ce scrutin.

Voici quelques-uns des cas qui ont été identifiés :

1- En date du 30 avril 2020, trois corps sans vie de Damascène MINANI, âgé de 33 ans et de ses deux enfants, ont été retrouvés sur la colline Gitete, zone Gatere, commune Busoni, province Kirundo où cette famille vivait. Selon des sources sur place, le corps de damascène était suspendu sur un arbre près de sa maison tandis que les corps de ses enfants se trouvaient à l'intérieur de la maison. Selon les mêmes sources, l'un de ces enfants a été tué étranglé et l'autre a été frappé au niveau de la tête à l'aide d'un gourdin. Le mobile ainsi que les auteurs du crime n'ont pas été identifiés. Les corps des défunts ont été enterrés le même jour sur l'ordre de l'administrateur communal de Busoni, Albert HATUNGIMANA.

2- En date du 3 mai 2020, sur la colline Rukana, commune Ntega, province Kirundo, le dénommé NTIRENGANYA alias Rudende, membre du parti CNL a succombé à des coups et blessure lui infligés par un Imbonerakure, dans un cabaret chez un certain MISAGO. Après ces coups et blessures, une échauffourée a éclaté entre les membres du CNL et les Imbonerakure qui a fait 7 blessées dont 4 du CNDD/FDD et 3 du CNL. D'après la même source, les deux parties se sont affrontées à la machette et des flèches. Les mêmes sources ont indiqué que plusieurs responsables du parti CNL dont Sébastien MINANI alias Masando, Juvénal SINIBAGIYE, Juvénal NTATINYURUGAMBA, Déo NDAYIZEYE ont été arrêtés et accusés d'avoir attisé le feu.

3- En date du 7 mai 2020, vers 14 heures, quatre corps sans vie non identifiés dont 3 hommes et une femme ont été retrouvés dans la rivière Kanyaru, sur la colline Cahu, zone Buye, commune Mwumba, province Ngozi. Des sources sur place ont indiqué que ces corps étaient coincés dans un rocher. Selon les mêmes sources, ils ont été repêchés et enterrés sur la même colline sous la supervision des responsables communales et collinaires.

4- En date du 8 mai 2020, 4 corps sans vie et non identifiés dont une femme et 3 hommes ont été retrouvés dans la rivière de Kanyaru, sur la colline Cahu, commune Mwumba, province de Ngozi. Selon des sources sur place, ils ont été découverts bloqués dans des rochers. Ils ont été repêchés et directement inhumés sans mener des enquêtes d'identification.

5- En date du 8 mai 2020, un corps d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Vumwe, commune Kinyinya, province Ruyigi. Selon des sources sur place, il était membre du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, il a été tué fusillé par la police lorsqu'il tentait de désarmer un policier pour lui voler son fusil.

6- Dans l'après-midi du 8 mai 2020, un militaire de l'armée burundaise du grade de sous-officier a été tué fusillé dans le lac Rweru, sur la sous colline Bidogo, colline Gatete, commune Busoni, province de Kirundo. Selon des sources sur place, ce militaire aurait été tué par des militaires Rwandais. Selon les mêmes sources, des militaires burundais auraient dépassés les eaux burundais jusqu'à atteindre la partie rwandaise.

7- En date du 9 mai 2020, dans un bar communément appelé « Chez Patrick » se trouvant sur la 11^{ème} avenue, quartier Twinyoni, zone Kamenge, commune urbaine de Ntahangwa, Bujumbura Mairie a été la cible d'une attaque à la grenade. A ce moment, 13 personnes dont Loraine MUZARIWA, étudiante, ont été blessées par des éclats de cette grenade. Loraine MUZARIWA a succombé à ses blessures à l'hôpital Prince Régent Charles. Selon la police, une personne suspecte a été arrêtée pour question d'enquête.

8- En date du 14 mai 2020, sur la colline Nyavyamo, commune et province de Bururi, une personne non identifiée a été tuée. D'après une source locale, le meurtre serait lié au vol dans un ménage. Le chef de ce ménage a été arrêté pour question d'enquête.

9- En date du 14 mai 2020 vers 7 heures du matin, le corps sans vie de Jackson SIMBANANIYE alias Kirahwata, cambiste, a été retrouvé par des passants dans un caniveau, sur l'avenue de l'imprimerie communément appelée « Avenue de la mort », dans le quartier 2 de la zone Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes d'étranglement et portait une corde sur le cou. Selon les mêmes sources, la veille soir, des membres de sa famille avaient alerté la police sur son enlèvement sur le boulevard de l'Indépendance, tout juste devant le bâtiment qui abritait les bureaux de l'APRODH. Il revenait d'une séance de sauna lorsqu'il a été enlevé. La victime a été enlevée par des personnes en tenue policière à bord d'une voiture de marque Toyota, type Carina TI immatriculée HA 8105 identifié comme appartenant à Hussein MUNYONGE, monnayeur. La voiture a pris la direction de la zone Nyakabika, selon des sources sur place. Rappelons que, Jackson SIMBANANIYE avait été arrêté et détenu à la prison centrale de Mpimba au mois de septembre 2019, accusé de violer la nouvelle réglementation de la BRB sur les bureaux de change. En date du 16 mai 2020, Hussein MUNYONGE a, lui aussi, été attaqué et tué.



L'image ci – contre montre le corps sans vie de Jackson SIMBANANIYE dans un caniveau.

10- En date du 14 mai 2020 matin, sur la colline Myave, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke, deux corps d'hommes identifiés comme des commerçants de vaches de la province

Kayanza ont été retrouvés par la population qui se rendait dans la forêt de la Kibira. Selon des sources sur place, les têtes des deux hommes étaient fracassées. Ces hommes avaient été aperçus pendant la journée du 13 mai 2020, au marché du bétail de Ndora avec six vaches à vendre. Selon les mêmes sources, des militaires opérant dans la localité se sont rendus sur place afin d'évacuer les cadavres.

11- En date du 19 mai 2020, sur la colline Ruhengeri, zone et commune Gatara, province Kayanza, un corps sans vie de Prosper MINANI, âgé de 45 ans, responsable zonal du parti CNL et habitant sur cette même colline, a été retrouvé sur la rive de la rivière Ruvubu. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures au niveau de la tête. Il a été enterré, le même jour, sur l'ordre de Dévote, administrateur de la commune Gatara accompagnée du commissaire communal de police. Selon les mêmes sources, les auteurs et le mobile du meurtre n'ont pas été identifiés.

12- Dans la nuit du 19 mai 2020, sur la colline Karagona, zone Buruhukiro, commune et province de Rumonge, le dénommé BUREGEYA, responsable du parti CNL sur cette colline a été tué, à son domicile, par des personnes non identifiées. Des voisins soupçonnent des mobiles politiques derrière le meurtre. La zone de Buruhukiro a été caractérisée par des vives tensions entre militants du parti CNDD-FDD et ceux du CNL au cours de cette période.

13- En date du 22 mai 2020 matin, sur la colline Rugendo, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie de Paul NSENGIYUMVA, âgé de 42 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé dans un champ. Selon des sources sur place, cette victime avait passé l'après-midi du 21 mai 2020, avec ses amis à célébrer la victoire du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Paul s'est séparé avec ses amis pendant la nuit mais il n'est pas arrivé à la maison. Son cadavre a été dépêché à l'hôpital de Cibitoke par les autorités communales pour que les médecins puissent constater les causes de cette mort. Par après, Pierre NZOZANTEVYE alias Nzoza, Abel NDIKUMANA alias Joachim et Edouard VYAMUNGU alias Malaria, tous militants du parti CNL, ont été arrêtés dans l'avant midi du 22 mai 2020 et incarcérés au cachot du poste de police de la commune Mugina sur les accusations de Dative, chef de colline Rugendo qui avait établi une liste des militants du parti CNL à accuser.

14- En date du 26 mai 2020 matin, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé dans la rivière Ruzibazi qui sépare les localités de Rutumo et Magara en commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, le corps sans vie était en état de décomposition et était coincé dans des détritiques et les pierres se trouvant dans cette rivière. Il a été vite repêché et enterré sur ordre des administratifs.



L'image montre le corps sans vie retrouvé dans la rivière Ruzibazi.

15- En date du 27 mai 2020, au chef-lieu de la commune Mabanda, province Makamba, un certain Pascal connu sous sobriquet de Risuba a été tué poignardé par des personnes non identifiées. Un suspect a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

16- Le soir du 28 mai 2020, deux corps sans vie d'une femme et un enfant de moins de 10 ans ont été découverts sans vie dans la rivière Mushwabure séparant les communes Bisoro et Kayokwe

de la province de Mwaro. Selon des sources sur place, les victimes n'ont pas été identifiées. Elles auraient été assassinées ailleurs puis jetées dans la rivière.

17- En date du 30 mai 2020, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé dans le quartier Bukiransazi de la zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon une source locale, la victime aurait été tuée par des Imbonerakure qui l'accusaient d'être membre du parti CNL.

Bref et sans être exhaustif, au moins 25 personnes ont été tuées et 61 autres blessées au cours du mois de mai 2020.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	5
Bujumbura Mairie	0	0	2	0	1	0	0	0	1	12	4	12
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	5
Bururi	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	11	0	0	2	0	3	11
Gitega	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Karusi	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Kayanza	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Kirundo	0	0	0	0	1	17	0	0	4	0	5	17
Makamba	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Mwaro	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
Ngozi	0	0	0	0	0	2	0	0	4	0	4	2
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ruyigi	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1
Total	0	0	3	0	5	49	0	0	17	12	25	61

IV. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS

Au cours du mois de mai 2020, vingt-deux cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés dans tout le pays par nos observateurs. Mais cela ne signifie pas que ces personnes sont les seules victimes de ces actes ignobles car, selon la population, les abus des Imbonerakures, des administratifs à la base et des agents du SNR n'ont cessé de se multiplier. Cela étant dit, plusieurs cas de personnes arrêtées et conduites dans des cachots clandestins ou au SNR pour y subir des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants n'ont cessé de se multiplier au cours de la campagne électorale, pendant le triple scrutin du 20 mai 2020, pendant le comptage des voix et mêmes les jours qui ont suivi le scrutin.

Ces cas sont emblématiques :

1- En date du 1^{er} mai 2020, sur la colline Kinyinya, commune Mutaho, province Gitega, Samuel NIYONKURU, mobilisateur du parti CNL, a été battu par un groupe des Imbonerakure commandé par un prénommé Pierre. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure lui ont dépouillé de son matériel didactique.

2- En date du 1^{er} mai 2020, sur la sous-colline Gasyogo, colline Kanywagu, zone Murungurira, commune Ntega, province Kirundo, le dénommé SINDAKIRA, membre du parti CNL a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, il a été tabassé par Jean Baptiste NDINDABAHIZI et Léonidas BIGIRIMANA, tous des Imbonerakure de cette localité. Selon les mêmes sources, il a été accusé d'avoir enseigné l'usage du bulletin de vote aux membres de son parti.

3- Dans la nuit du 3 mai 2020, sur la colline Gahemba, commune et province Ruyigi, Isaac NDAYIZEYE, représentant zonal du parti CNL, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, il a été tabassé et laissé dans un état critique. Les mêmes sources ont indiqué que ces Imbonerakure ont pillé des biens dans les ménages des leaders du parti CNL. La victime est allée se plaindre au chef de colline et est tombée, en cours de route, dans une embuscade tendue par ces Imbonerakure. De nouveau, elle a été battue par les mêmes Imbonerakure en connivence avec le chef de colline Gahemba et a été conduit à l'hôpital de Ruyigi. Ce dernier a été arrêté et détenu dans le cachot de la police de Ruyigi le 3 mai 2020 et libéré le 4 mai 2020.

4- En date du 3 mai 2020, vers 23 heures, sur la colline Burarana, commune Matongo, province Kayanza, Lydia NTUNZWENIMANA, conseillère communale de Matongo élue de la coalition Amizero y'Abarundi et mobilisatrice du parti CNL, a été tabassée chez elle par des Imbonerakure en patrouille nocturne. Selon des sources sur place, elle a été soignée au CDS Burarana.

5- En date du 4 mai 2020, sur la colline et zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, Félicien NZOKIRA et Alexis MUGISHA, tous membres du parti CNL, ont été battus et blessés par des miliciens Imbonerakure conduits par Albert BARUSASIYEKO, chef de zone Buhindo en compagnie de Symphorien NIYORUGIRA, responsable zonal du CNDD-FDD et le prénommé Evariste alias Rigaretura, responsable collinaire sur la même colline. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de n'avoir pas adhéré au parti CNDD-FDD.

6- En date du 4 mai 2020, sur la colline Higiyo, commune et province Muyinga, Jean Bosco MINANI, membre du parti CNL, a été tabassé par des Imbonerakure dont les surnommés Petit, Nyasibu et Basusu qui l'accusaient d'avoir participé à un meeting du parti CNL. Après l'avoir battu, ils l'ont conduit au cachot de Muyinga où il a passé une semaine avant d'être transféré à la prison de Muyinga en date du 12 mai 2020. Selon des sources sur place, la victime présentait de graves blessures au niveau des fesses et elle ne pouvait pas s'asseoir. Selon nos sources, le service de santé de la prison a refusé de la soigner car elle nécessitait des soins qui ne sont pas disponibles sur place. Elle devait être transférée à l'hôpital de Muyinga mais les policiers ont refusé de l'escorter.

7- En date du 4 mai 2020 vers 15 heures, en commune Bukinyana, province Cibitoke, Thaddée MINANI de la colline Nyamyeha, Emmanuel BIGIRIMANA de la colline Nyarubugu et Eliphase MPAWENIMANA de la colline Giserama, tous mandataires politiques du parti CNL dans ladite commune, ont été tabassés par l'Administrateur Général du Service National de Renseignement (SNR), CPC Gervais NDIRAKOBUCA alias Ndakugarika et sa garde, lors de son passage dans ces collines. D'après des sources sur place, Gervais NDIRAKOBUCA les a obligés d'enlever leurs uniformes du parti CNL qu'il considérait comme des déchets et leur a fait porter les uniformes du parti CNDD-FDD dignes de vrais patriotes. De plus, il leur a intimé l'ordre d'aller montrer aux autres membres du parti CNL que s'ils veulent vivre dans la sérénité, ils doivent obligatoirement changer d'uniformes de parti et qu'au cas contraire, ils vont subir un châtement.

8- En date du 6 mai 2020, sur la colline Munyika II, commune Rugombo, province Cibitoke, Térance NZEYIMANA, Hassan NDINZAYAHA et Pascal MISAGO, tous membres du parti CNL, ont été battus par un groupe d'Imbonerakure munis de gourdins et de bars de fer et en tenues policière et militaire avant l'arrivée de l'honorable Agathon RWASA à Rugombo, président de ce parti, pour y faire la campagne électorale. Ce groupe était dirigé par Antoine MBONIMPA, chef de zone Cibitoke et responsable communal du parti CNDD-FDD.

9- En date du 7 mai 2020 vers 15 heures, sur la colline, commune et province Rugombo, Claude MANIRAKIZA, secrétaire du district sanitaire Rugombo-Mugina et David NDUWAYO, tous membres du parti CNL, ont subi des coups par le commissaire communal à Rugombo prénommé Freddy et les a conduits au cachot de police de Cibitoke. Selon des témoins sur place, le commissaire communal de police avait convoqué les victimes par téléphone en leur disant de se présenter à son bureau à la suite de leur participation dans un meeting du parti CNL tenu dans cette commune le 6 mai 2020 par le Président du parti Agathon RWASA. Pendant les séances de torture, les victimes étaient accusées de diffamation.

10- En date du 8 mai 2020, sur le pont Mugere, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Ezéchiel IRADUKUNDA, membre du parti CNL dans la commune Kabezi, a été tabassé et blessé au niveau de la tête par des Imbonerakure dirigés par Jules NDAYISHIMIYE, natif de Gakungwe dans la commune Kabezi. Selon des sources sur place, la victime a été interceptée lorsqu'elle rentrait chez lui après un meeting du parti CNL tenu en commune Kabezi par Agathon RWASA, président de ce parti.

11- En date du 9 mai 2020, vers 14 heures, sur la colline Kibuye, zone Bugina, commune Kiremba, province Ngozi, Gorgon MIBURO, représentant régional de Buyenzi du parti CNL, a été ligoté, tabassé et gardé jusqu'à 20 heures par des Imbonerakure, originaires des différentes collines de cette commune. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'atteinte à la sécurité publique. Elle

a été conduite, vers 22 heures, au cachot de la PJ Ngozi, puis transférée à la prison de Ngozi vers 2 heures du matin.

12- En date 9 mai 2020, vers 18 heures, au marché de Gasorwe situé sur la colline Masasu, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, le surnommé Rasta, membre du parti CNL, a été tabassé par Amisi MBONIHANKUYE alias Watara, Imbonerakure, chargé de la collecte des taxes dans ce marché. Selon des sources sur place, il l'a accusé de semer le désordre dans ce marché lorsqu'il entretenait une conversation avec ses amis à propos du parti CNL. Selon les mêmes sources, les autres Imbonerakure l'ont conduit au cachot de la commune Gasorwe.

13- En date du 11 mai 2020, vers 17 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Zipola IRISHURA, âgée de 25 ans, résidant dans le quartier Kigwati de la même commune, a été tabassée par trois Imbonerakure dont le prénommé Bonfils, chauffeur. Selon des sources sur place, ils l'ont arrêtée chez elle et l'ont conduit chez Bonfils où elle a été battue à coups de bâtons puis ils l'ont conduite au poste communal de police pour demander sa détention. Arrivée au poste de police, la victime ne pouvait pas se tenir debout et le sang coulait sur sa poitrine et son bras droit était cassé. Le policier de garde leur a ordonné de la conduire d'abord à l'hôpital de Buhiga où elle a été alitée. Selon les mêmes sources, Bonfils l'accusait de lui avoir volé, dans sa maison, une somme de 300.000 FBU sans fournir de preuves. Aucune action judiciaire n'a été réservée aux tortionnaires.

14- En date du 20 mai 2020 matin, au bureau de vote du quartier Kabondo, commune Nyanza-lac, province Makamba, Jean Paul BIHIZI, mandataire du parti CNL audit bureau, a été tabassé par des Imbonerakure dirigés par un certain Bihangwa, encadreur au Lycée communal Nyanza-lac. Selon des sources sur place, la victime a été alitée à l'hôpital Nyanza-lac.

15- En date du 22 mai 2020, sur la colline Nyamabuye, zone Kigoma, commune Bugabira, province Kirundo, le dénommé NZOYIHERA, membre du parti CNL, a été tabassé par Jean Bosco MAYERI, chef de zone Kigoma. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir voté le parti CNL. Selon les mêmes sources, le présumé auteur l'a rencontrée dans un groupe de voisins appartenant aux partis politiques différents dont des membres du CNDD-FDD, de l'UPRONA et du FROBEBU et il lui a exigé de quitter ce groupe puisqu'elle est membre du parti CNL.

V. SITUATION CARCERALE

Le tableau ci – dessous montre la situation carcérale au 31 mai 2020

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	368	122	11	219	11							4	3	368,00%
Bururi	250	291	166	13	201	11							1	3	116,40%
Gitega	400	1239	591	28	575	45							10	1	309,75%
Mpimba	800	4373	2369	140	1835	29							17	1	546,63%
Muramvya	100	845	302	16	500	27							1	3	845,00%
Muyinga	300	520	107	7	354	52							2		173,33%
Ngozi (F)	250	127		51		61		5		10			9	5	50,80%
Ngozi (H)	400	1699	844		755										424,75%
Rumonge	800	1065	233	19	702	11							2		133,13%
Rutana	350	446	242	7	274	23							3	1	127,43%
Ruyigi	300	731	299	20	394	23							4	1	243,67%
CMCL Ruyigi	72	80					32		48						111,11%
CMCL Rumonge	72	72					24		48						100,00%
Total	4.194	11.856	5.275	312	5.809	293	56	5	96	10	-	-	53	18	282,69%
Totaux			5275+312=5.587		5.809+293=6.102		56+5=61		96+10=106				53+18=71		

La population pénitentiaire est de 11.856 détenus + 71 nourrissons = 11.927

Le nombre de prévenus est de 5.587 adultes + 61 mineurs = 5.648

Le nombre de condamnés est de 6.102 adultes + 106 mineurs = 6.208

Les données présentées dans le tableau ci – dessus montrent que la situation carcérale du mois de mai 2020 est très alarmante. Comme déjà mentionné ci – haut, cette situation est très critique suite à la campagne électorale et au triple scrutin du 20 mai 2020 où les membres des partis de l’opposition et plus particulièrement les membres du parti CNL et les mandataires politiques de ce parti n’ont cessé d’être pourchassés, arrêtés arbitrairement et emprisonnés illégalement pour des raisons politiques. Plus ou moins 416 personnes dont la majorité sont des membres du CNL ont été arrêtés depuis le 17 avril 2020, date du début de la campagne électorale jusqu’à la fin du mois de mai 2020.

En effet, toutes les maisons carcérales du Burundi ont été construites pour accueillir un total de 4.194 personnes toutes catégories confondues mais au 31 mai 2020, le total de la population pénitentiaire était de 11.927 personnes ; presque 3 fois la capacité d’accueil. On se demande ce qui adviendrait si une épidémie, par exemple le covid-19 se déclarait dans l’une ou l’autre de ces maisons carcérales. Tout simplement, elle ferait l’hécatombe.

Cette situation se présente de la sorte suite aux arrestations et détentions illégales qui se commettent ici et là dans notre pays surtout à l’endroit des membres du parti CNL. Le nombre de prévenus est de 5.648 personnes et dépasse la capacité d’accueil de toutes les maisons pénitentiaires du Burundi qui est de 4.194 personnes. Cette situation est aussi la conséquence du fait que les dossiers judiciaires ne sont pas traités ou tardent à être exécutés parce qu’ils revêtent un cachet politique. Cela étant, les autorités judiciaires et les autorités pénitentiaires doivent attendre l’injonction de l’exécutif. Cela crée une promiscuité sans précédent dans les maisons de détention.

En ce qui concerne les condamnés, ce sont des personnes qui, au moment de leurs arrestation, ont été collés de lourdes infractions (atteinte à la sûreté intérieure de l’Etat, collaboration avec les rebelles, outrage au chef de l’Etat, détention illégale d’armes, organisation des campagnes politiques après les heures fixées par la loi...) pour le simple fait qu’ils sont membres des partis de l’opposition et surtout du parti CNL. Dans ce cas, ils ne peuvent pas gagner les procès. Ainsi, les prisons regorgent de 6.028 condamnés. Tout cela détériore la situation carcérale dans notre pays.

VI. CONCLUSION

Tout au long du mois de mai 2020, de jour comme de nuit, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé d'être enregistrées dans diverses localités de notre pays : au moins 25 personnes ont été tuées et 61 autres ont été blessées, 416 personnes composées pour la plupart des membres du parti CNL ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement la plupart de fois, dans des cachots clandestins et 6 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues. Enfin, au moins 22 personnes ont subi des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants dans des cachots clandestins et au SNR.

Les auteurs présumés de ces atrocités sont surtout, selon la population, des Imbonerakure, et des agents du SNR et ces derniers agissent souvent de connivence avec certains administratifs.

Face à cette situation inquiétante, l'APRODH lance encore une fois un cri d'alarme à l'endroit des autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains avant qu'il ne soit trop tard. Nous sommes dans la période électorale et l'intolérance politique ne cesse de prendre une allure inquiétante. Il faudrait que les autorités habilitées, à commencer par les responsables des partis politiques, prennent des mesures adéquates pour décanter cette situation.

Il faudrait également que des enquêtes rapides et concluantes soient faites pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice, et ce sans complaisance. Face à la pandémie du Covid-19, les autorités de ce pays devraient prendre des mesures sans complaisance afin de protéger la population au lieu de se complaire dans la diffusion des données non réelles.

Nous recommandons également que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD/FDD dont les comportements s'écartent des normes de respect de la dignité humaine.

Enfin, pendant cette période électorale, les autorités devraient prendre des mesures spécifiques pour apaiser les esprits de toute la population.

FIN *** FIN ***** FIN**